

Rapport

SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS

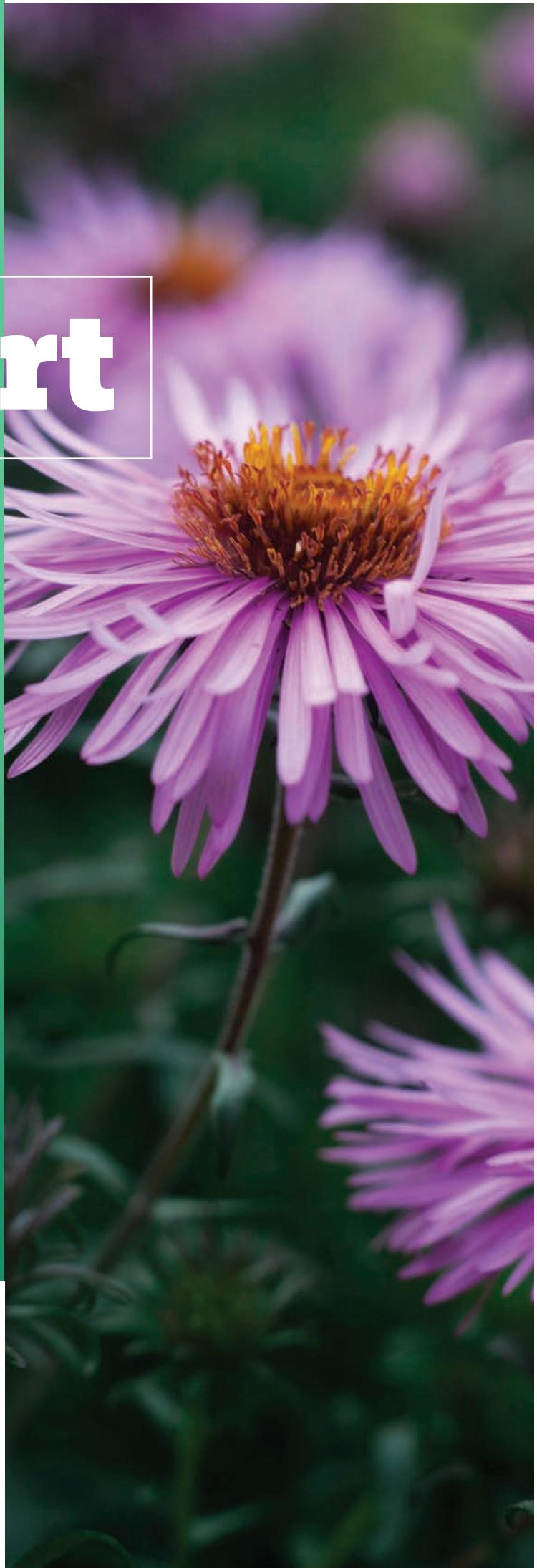
2024

smed



syndicat mixte d'élimination des déchets

ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !



Le mot du Président

DU SMED

Depuis le 10 mars 2025, j'assure les fonctions de Président du SMED. A ce titre, je tiens à saluer la qualité du travail réalisé pendant une décennie par Jean-Marc DELIA, Sénateur des Alpes-Maritimes. En tant que Vice-Président de la CACPL et Conseiller syndical du SMED, j'ai suivi les actions menées par le Syndicat dont le seul but est de servir l'intérêt général.

En 2024, le SMED a traité près de 168 000 tonnes de déchets au bénéfice des cinq établissements publics qui le composent.

Une logique vertueuse de traitement des déchets

Le SMED s'est engagé dans une démarche de gestion autonome de ses déchets, tant par ses acquisitions foncières que par la mutualisation de ses équipements, notamment en développant des accords avec les syndicats du même bassin de vie.

Ainsi, cette année marque le démarrage de la mutualisation des outils de traitement du Pôle Métropolitain CAP AZUR qui s'inscrit dans le prolongement du schéma global de traitement des déchets, mis en place à l'initiative des quatre Présidents des Intercommunalités qui le composent et mené pour privilégier la complémentarité fonctionnelle des structures de traitement du Pôle.

En outre, des futures plateformes de broyage de végétaux viendront compléter les outils du SMED - le Centre de Valorisation Organique au Broc, le Centre de Tri de Collecte Sélective à Cannes ainsi que son réseau de déchèteries - et permettront d'assurer le traitement de la totalité de nos tonnages sur le bassin azuréen.

L'ensemble de ces mesures a pour but d'agir sur les coûts de traitement: le déchet n'est plus simplement vu comme une fin en soi mais comme une véritable ressource. Il est devenu un enjeu stratégique, pas seulement une contrainte logistique.

Nos déchets d'aujourd'hui, un enjeu d'avenir

Parce que le meilleur déchet est avant tout celui que l'on ne produit pas, il est important d'agir auprès de nos usagers pour adapter nos modes de consommation et favoriser le réemploi. C'est pourquoi le SMED poursuit également ses missions de sensibilisation, preuve de son engagement en faveur d'une gestion plus responsable des déchets, notamment par la mise en place de nouvelles actions de prévention telles que la recyclerie mobile et le réemploi en déchèterie.

Parce qu'agir sur nos déchets c'est agir sur notre avenir, c'est ensemble que nous continuerons d'œuvrer pour organiser, dans le temps, une filière autonome et performante sur notre bassin de vie.



Christophe FIORENTINO
Président du SMED,
Vice-Président de l'Agglomération
Cannes Pays de Lérins

01

Généralité
p4

02

Indicateurs techniques & financiers
p11

03

Actions de prévention & communication
p25

SOMMAIRE

04

Faits marquants 2024 & Perspectives 2025
p32

05

Annexes
p35

06

Lexique
p52



Le rapport annuel sur le prix et la qualité de service de gestion des déchets est établi conformément au code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2015-1827 en date du 30 décembre 2015.

Il dresse un bilan annuel de l'année de l'ensemble des déchets traités sur les installations du SMED, en mettant en valeur les différents indicateurs techniques et économiques de l'activité "déchets".

01

Généralité

I - Présentation du SMED

Le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) est un établissement public de gestion et de traitement des déchets de ses collectivités membres, créé par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2005.

Missions principales :

Au titre de la compétence 1

- Transport, stockage, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Création et gestion de quais de transfert de déchets ;
- Création et gestion de déchèteries.

Au titre de la compétence 2

- Création et gestion de sites de traitement de déchets ménagers et assimilés ;
- Création et gestion de tout équipement nécessaire au traitement des déchets.

Les membres du syndicat sont :



Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins
(CACPL)
> pour Cannes



Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse
(CAPG)
> hors Mouans-Sartoux



Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



UNIVALOM
> uniquement pour la
compétence 2



Métropole Nice
Côte d'Azur (MNCA)
> uniquement pour la
compétence 2



Le territoire desservi par
la compétence traitement des déchets



soit



23
communes

163 258
habitants

Source INSEE 2021 (population municipale.)



497
kilomètres²

Répartition de la population par territoire (compétence 1)

CAPG

22 communes

(hors Mouans-Sartoux)

90 003 habitants

55%
45%

CACPL

pour la commune
de Cannes

73 255 habitants

..... CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE 2024

○ Les données générales

163 258 habitants

772 kg/an/hab :

dont 441 kg d'OMR*

107 kg de collecte sélective**

224 kg de dépôts en déchèterie*** et d'apports municipaux

*dont biodéchets **dont verre et carton de la compétence 1

***hors dépôts des professionnels



○ Le gisement de déchets

134 954 tonnes traitées

dont 71 911 t d'OMR / biodéchets, 17 454 t* de CS**, 45 589 t de flux issus des déchèteries*** et des apports municipaux.

*dont verre et carton de la compétence 1

** collecte sélective *** y compris dépôts des professionnels

et 167 932 tonnes pour l'ensemble du gisement traité



○ Les installations

14 sites :

1 Centre de Valorisation Organique

1 Centre de Tri

8 déchèteries

3 quais de transfert

1 ISDND dans le cadre d'une SPL



○ La valorisation

Un recyclage global des déchets de 89,5%

dont 29% de valorisation matière

45,30% de valorisation organique

15,20% de valorisation énergétique



○ Les finances

Coût aidé du service :

27 233 717 € HT

Soit :

202€ HT / tonne

167€ HT / habitant

II - Les instances du SMED

Le SMED voit sa gouvernance attribuée à un Comité Syndical, dans lequel chaque EPCI membre est représenté par 2 élus titulaires et 2 élus suppléants répartis comme suit :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Jean-Marc DELIA <i>Président</i>	Bernard ROUX
Jérôme VIAUD <i>Vice-Président</i>	Christian ORTEGA
David LISNARD CANNES PAYS DE LERINS	Christophe FIORENTINO Marie POURREYRON
Charles-Ange GINESY DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	Yannick BERNARD Pascale GUIT NICOL
Pierre-Paul LEONELLI <i>Vice-Président</i>	Roger MARIA
Philippe HEURA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX
Jean-Pierre DERMIT UNIVALOM	Khéra BADAQUI Hassan EL-JAZOULI

En 2024 le Comité Syndical s'est réuni lors de 4 séances pour aborder notamment :

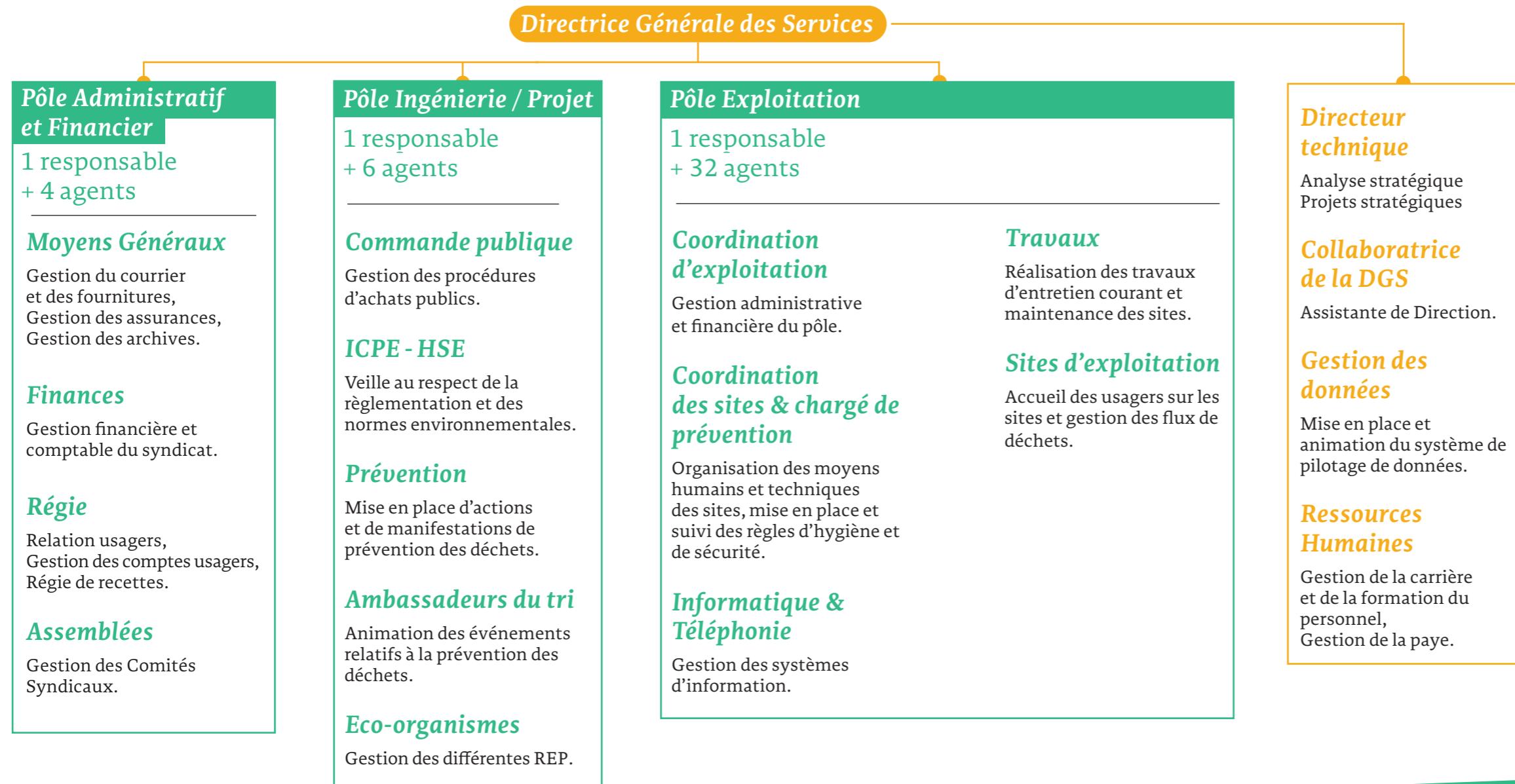
- L'approbation de la nouvelle convention d'autorisation d'accès aux déchèteries du SMED et d'UNIVALOM pour les habitants du territoire du Pôle Métropolitain CAP AZUR.

- Approbation de la convention public-public entre le SMED et UNIVALOM pour le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

- L'autorisation d'attribution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents du SMED ;

- L'approbation du principe de recours à une concession du service public pour la création et l'exploitation d'une Centrale de Production d'Energie à partir de Combustibles Solides de Récupération et pour la modernisation et l'exploitation des équipements de transit et de traitement de déchets associés et choix du futur mode de gestion.

III - Moyens humains en 2024



Type de formations suivies

- HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
 - Formation obligatoire DMS / Formation initiale SST / Renouvellement SST.
- FORMATION TECHNIQUE
 - Formation à la conduite d'engins de chantier catégorie 1.
- INFORMATIQUE
 - Système informatique.
- COMMANDE PUBLIQUE
 - Lancement et pilotage d'une démarche de gains achat / Élaboration d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables / Actualité de la commande publique et intégration du développement durable.

- ADMINISTRATIF ET FINANCIER
 - La comptabilité M57 applicable aux entités territoriales à caractère administratif.
- RESSOURCES HUMAINES
 - Maîtrise de la masse salariale Management / L'entretien professionnel : un acte de management.
- INTÉGRATION DES AGENTS DE CATÉGORIE C
- PROJET
 - Chaleur, fumées, électricité, eau chaude : quatre techniques de valorisation du déchet.

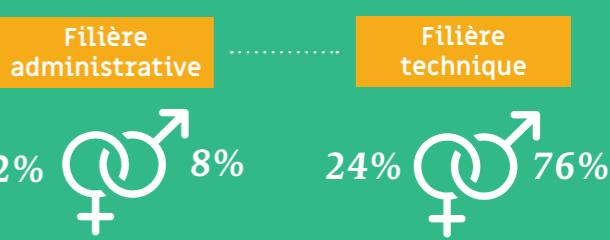
13 modules de formation professionnelle, 504 heures de formation professionnelle, 40 agents formés, 22 900 € dédiés à la formation.

2 missions accessoires
> Chargé de communication,
> Chargé du suivi des travaux du SMED.

Budget
Ressources Humaines
2 683 132€
soit 6,90% du budget de fonctionnement.

0 Accident de travail

Repartition par filière & par sexe (pour 50 agents)



IV - Focus sur les actions des services internes du SMED



FINANCES

1 600 mandats ordonnancés, **815 titres émis**, délai global de paiement des factures : **16,76 jours**.



COMMANDE PUBLIQUE

21 marchés notifiés en 2024 (1 946 713 € HT) / 86 marchés en cours en 2024.



ZERO DECHET

722 familles engagées depuis 5 ans, 9 évènements grand public en 2024.



REGIE RECETTES

Plus de **68 700 comptes actifs** / Plus de **6 530 factures particuliers** éditées / **306 titres** de mise en recouvrement par le Trésor Public.



REEMPLOI

Plus de **114 tonnes** de déchets réemployées (vêtements ou TLC, végétaux ou broyat, vélos...).



BROYAT

1 distribution gratuite de broyat en déchèterie issu des végétaux déposés par les usagers des déchèteries (**6,5 tonnes**).



RELATION USAGERS

15 000 mails traités (réponses aux usagers + inscriptions + mises à jour).



COMPOSTAGE

1 opération de distribution gratuite de compost dans le cadre de la quinzaine de compostage (**35 tonnes distribuées**) et **1 campagne de communication** sous l'égide du Pôle Métropolitain CAP AZUR.



REGIE TRANSPORT

4 agents, 3 camions, **11 400 tonnes** de déchets transportées en 2024.



02

Indicateurs techniques & financiers

I - Les indicateurs techniques

- ▶ Evolution du gisement de la compétence 1
- ▶ Synoptique des déchets traités en 2024
- ▶ Le devenir des déchets
- ▶ Gisement des installations du SMED

II - Les indicateurs financiers

- ▶ Répartition du bilan de fonctionnement
- ▶ La dette
- ▶ Investissements et travaux réalisés sur les sites
- ▶ Coût complet en €/tonne
- ▶ Coût aidé en €/tonne

p12
p13
p14
p16

p23
p23
p24
p24
p24

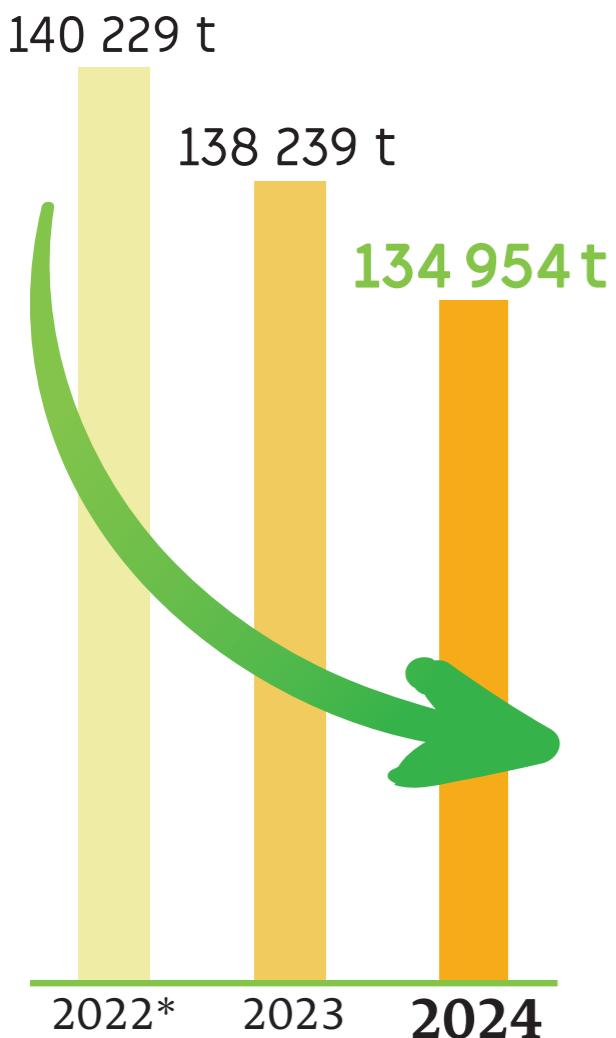


I - Les indicateurs techniques

Évolution du gisement de la compétence 1

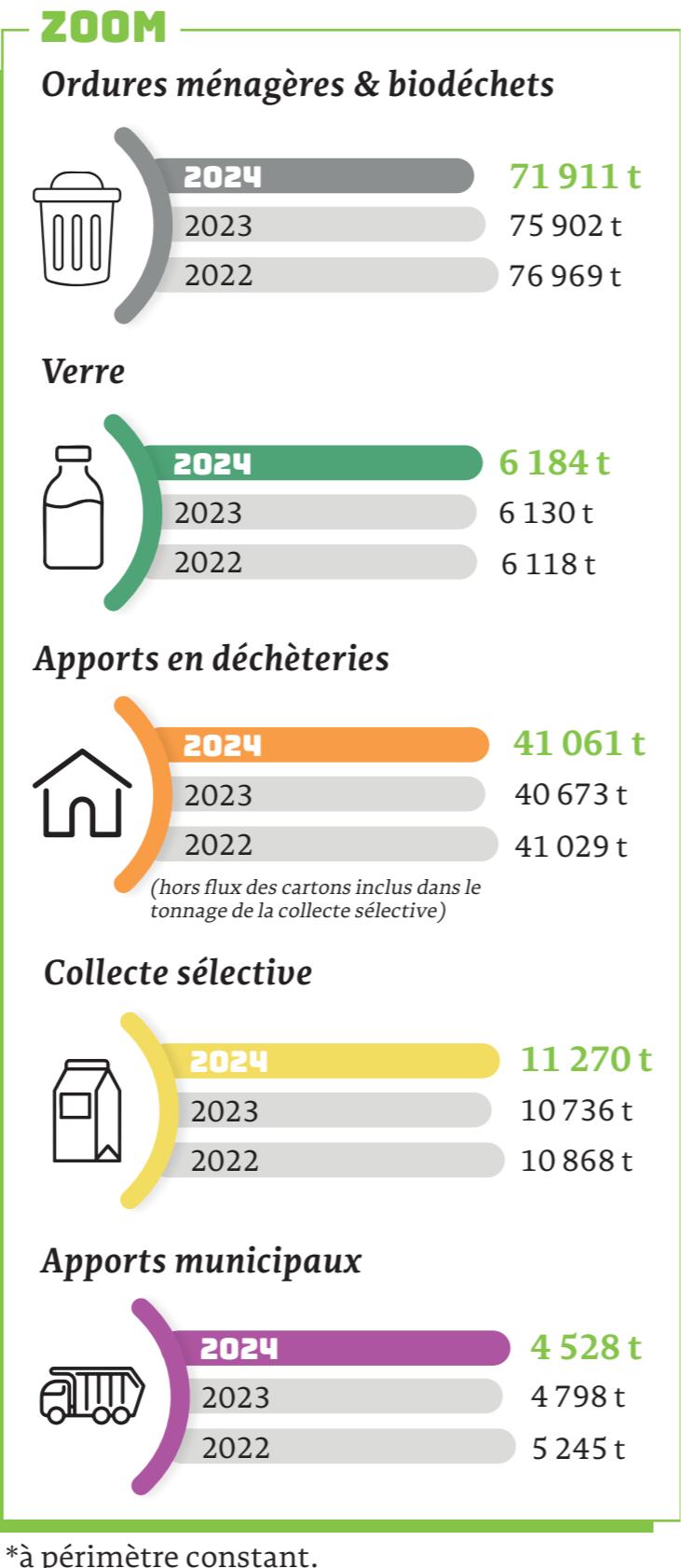
En 2024, ce sont près de 135 000 tonnes de déchets qui ont été traitées par le SMED au sein de sa filière globale de traitement, contre 138 000 tonnes en 2023 (-2%).

Gisement (en tonnes)



La baisse de 4% entre 2022 et 2024 s'explique essentiellement par une diminution de 6,5% des OMr. Les autres gisements restent stables sur cette période.

2022 > 2024 -4% des tonnages



*à périmètre constant.



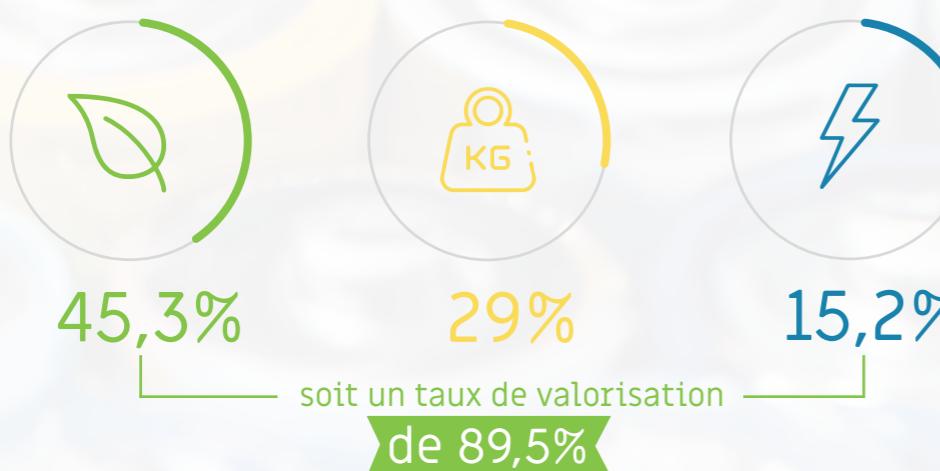
Le devenir des déchets

	Tonnages traités	Performance en kg/an/hab	Valorisation				
			organique	matière	énergétique	Stockage en ISDND	
OMA	OMR	71 801 t	439,80	47 039 t	-	13 247 t	11 515 t
	Biodéchets	110 t	0,70	110 t	-	-	-
	EMR & JRM	10 534 t	64,50	-	10 534 t	-	-
Déchets hors OMA	Verre	6 184 t	37,90	-	6 184 t	-	-
	Bois	3 190 t	19,50	-	1 490 t	1 700 t	-
	Carton	736 t	4,50	-	736 t	-	-
	DDM	345 t	2,10	-	19 t	326 t	-
	DEA	4 362 t	26,70	-	2 617 t	1 527 t	218 t
	DEEE	1 006 t	6,20	-	775 t	131 t	100 t
	Divers	167 t	1	-	167 t	-	-
	Ferraille	1 570 t	9,60	-	1 468 t	102 t	-
	Gaz & Extincteurs	37 t	0,20	-	37 t	-	-
	Gravats & Verre plat	10 052 t	61,60	-	9 479 t	-	573 t
	Non Valorisables	10 917 t	66,90	-	5 654 t	3 432 t	1 831 t
	Végétaux	13 943 t	85,40	13 943 t	-	-	-
	TOTAL	134 954 t	826,6 kg	61 092 t	39 160 t	20 465 t	14 237 t

> Les tonnages traités comprennent l'ensemble du gisement de la compétence 1, quelle que soit l'entité qui porte le contrat éco-organisme considéré.

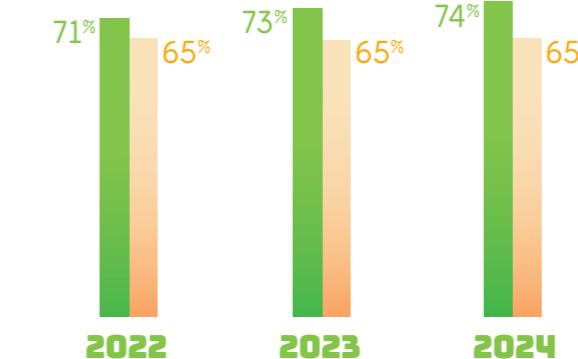
> La catégorie « divers » englobe les pneus, piles, batteries, vêtements, cartouches d'encre, vélos et huiles alimentaires.

Le résultat de valorisation de l'ensemble des déchets



Atteinte de l'objectif fixé par le SRADDET

Voté en 2019 et intégré au SRADDET, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) fixe un objectif d'un taux cumulé de valorisation matière et organique de +65 % en 2025.



- Objectif régional (65%)
- Valorisation matière et organique

Le SMED atteint cet objectif depuis 2018 pour un taux de 74% en 2024.



Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes

Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (article 3.1.2.a), un indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage des déchets avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

	2010	2023	2024
Tonnage de déchets non dangereux non inertes admis en ISDND	81 785 t	10 517 t	11 515 t
Indice de réduction	100	13	14

! 11 515 t d'OMR enfouis en 2024 du fait des arrêts techniques et programmés des UVE.

Depuis 2010, année de référence, la quantité de déchets non dangereux non inertes a diminué de 86%.

Gisements des installations du SMED

Le CITT de Cannes

Construit en 2002, le CITT est divisé en trois exploitations : le quai de transit, la déchèterie et le centre de tri. Ce sont près de 115 000 flux de véhicules tous confondus qui sont entrés sur le site en 2024. Le quai de transfert comptabilise 55 000 tonnes d'ordures ménagères sur cette année.

La déchèterie de Cannes est la déchèterie la plus utilisée par les usagers (voir p20).

Le centre de tri a fait l'objet d'une modernisation en 2017 pour s'adapter aux nouvelles normes de tri des plastiques et du papier, augmenter la capacité de tri et également améliorer les conditions de travail des opérateurs.

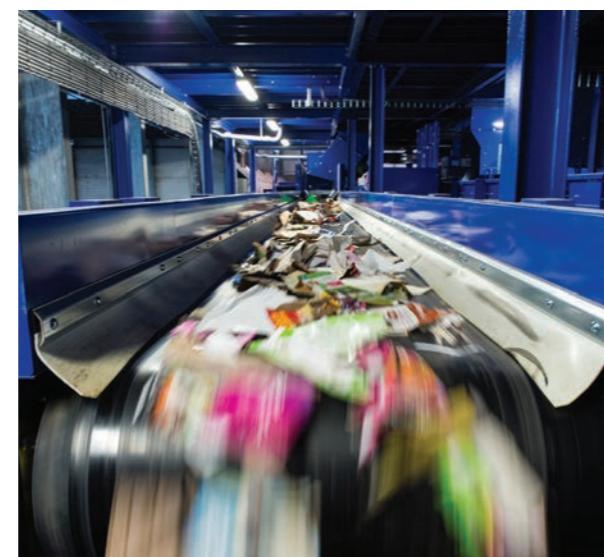
Cette modernisation a représenté un investissement de 10 400 000 €.



LE SAVIEZ -VOUS ?

Les erreurs de tri entraînent un surcoût de **13€ HT la tonne !**

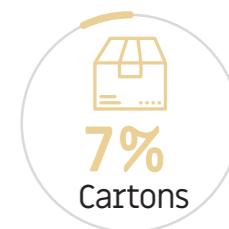
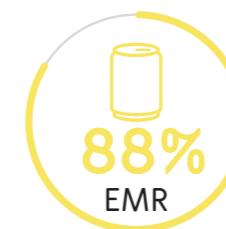
Le Centre de tri de collecte sélective



GISEMENT (en tonnes)

	2022	2023	2024			
CACPL	5 881 t	5 841 t	5 888 t	5 531 t	62 t	295 t
CAPG	4 986 t	4 895 t	5 382 t	4 430 t	511 t	441 t
CCAA	502 t					
<i>Hors territoire depuis 2023</i>						
Compétence 1	11 370 t	10 736 t	11 270 t	9 961 t	573 t	736 t
UNIVALOM	14 206 t	14 550 t	15 796 t	15 620 t	176 t	-
MNCA	16 607 t	16 259 t	17 182 t	17 181 t	-	1 t
Compétence 2	30 813 t	30 809 t	32 978 t	32 801 t	176 t	1 t
Autres	4 479 t	4 865 t	3 245 t	3 245 t	-	-
TOTAL	46 662 t	46 410 t	47 493 t	46 007 t	749 t	737 t
<i>Répartition</i>						
				97%	1,5%	1,5%

Pour le territoire de la compétence 1, la collecte sélective se répartit ainsi :



Les matières triées ont connu *d'importants changements depuis plusieurs années*, et notamment depuis le COVID, avec une nette augmentation des emballages cartons et une forte diminution des journaux-magazines.

Le Centre de Valorisation Organique



LE SAVIEZ -VOUS ?

Le SMED s'est engagé pour la préservation du lézard ocellé en effectuant un suivi annuel de l'espèce sur une parcelle dédiée.

Ouvert en 2010, le Centre de Valorisation Organique du Broc, classé « Haute Qualité Environnementale », est une unité de traitement des ordures ménagères par compostage.

En décembre 2023, le marché de l'exploitant du CVO, PAPREC, a été renouvelé jusqu'au 30 novembre 2027.

Le CVO est équipé de panneaux

Le CVO, c'est :

70 %

des ordures ménagères du SMED traitées.

36 %

taux de refus à la baisse qui ne cesse de refléter l'engagement du prestataire en poursuivant sa diminution.



photovoltaïques, qui ont généré une recette nette de 147 000 € en 2024.

SPL - ISDND Vallon des Pins

Ouverte en 2022, l'ISDND Vallon des Pins accueillera pendant 25 ans les déchets ultimes provenant de ses adhérents : SMED, Dracénie Provence Verdon Agglomération (DPVA), Communauté de Communes du Pays de Fayence et SMIDDEV.

Gérée par une SPL dont le SMED est actionnaire depuis 2018, cette installation complète la diversité des unités de traitement du syndicat. Sa gestion en régie permet d'obtenir des coûts de traitement très avantageux et de porter une attention particulière aux déchets entrants.

C'est également un complément indispensable à un fonctionnement optimal et autonome du CVO car elle permet de gérer en interne ses refus de process.

L'ISDND du Vallon des Pins, c'est aussi :



Le 1^{er} site de traitement des déchets créé par un regroupement de collectivités à l'échelle du bassin azuréen.



Unique installation d'enfouissement du bassin azuréen.



GIEMENT (en tonnes)

	2022	2023	2024
Apports OMR SMED	45 395 t	47 320 t	47 039 t
Apports directs sur le CVO	3 483 t	-	-
TOTAL compétence 1	48 878 t	47 320 t	47 039 t
Apports directs de la compétence 2 *	-	2 227 t	1 903 t
TOTAL traité sur le CVO	48 878 t	49 547 t	48 942 t

* Secteur UNIVALOM (CCAA)

Le réseau des déchèteries



LE SAVIEZ -VOUS ?

Les déchets non valorisables représentaient **20% du gisement des déchèteries** en 2015. Grâce au tri des usagers, **une baisse de 3%** est constatée, soit **1200 tonnes** qui ont pu être **valorisées**.

Le SMED compte huit déchèteries relevant de la réglementation « Installations Classées Protection de l'Environnement » (ICPE).

Elles sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels conformément au règlement intérieur consultable sur le site internet du syndicat.

Les usagers peuvent déposer jusqu'à 17 types de flux, acheminés par la suite vers des filières de recyclage et de valorisation adaptées.

Les particuliers bénéficient d'un seuil annuel de gratuité de 1,5 tonne.

	Auribeau-sur-Siagne	Cannes	Grasse	Pégomas	Peymeinade	Saint-Cézaire-sur-Siagne	Saint-Vallier-de-Thiey	Valderoure
Tonnages traités	4 303	12 340	8 528	3 530	5 792	3 260	2 365	1 411
Passages	33 574	69 411	65 555	38 637	44 690	30 668	16 460	-

Travaux

- **Saint-Cézaire-sur-Siagne** : sécurisation du quai
- **Grasse** : installation de barrières automatiques
- **Valderoure** : sécurisation et réaménagement des quais

Matériel

- 3 Packmat, 3 tractopelles,
- 3 pelles à pneus,
- 6 compacteurs à cartons.

Le maillage Cap Azur

Crée en 2018, le Pôle Métropolitain Cap Azur regroupe 4 EPCI : les Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), Cannes Pays de Lérins (CACPL), du Pays de Grasse (CAPG) et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA).

Afin d'offrir un service public performant et à moindre coût, les deux syndicats en charge de la valorisation et du traitement des déchets, SMED et UNIVALOM, ont mutualisé les conditions d'accès au 21 déchèteries du territoire.

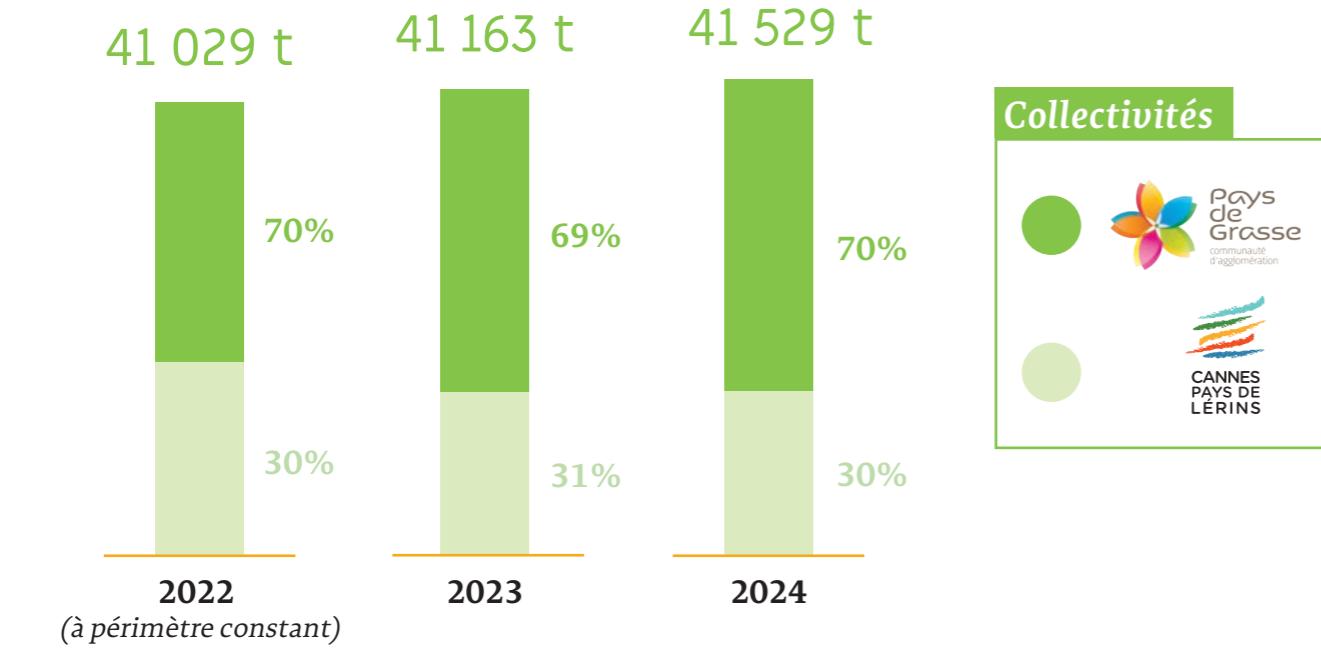


Les déchets acceptés en déchèteries



Ainsi que l'ensemble des produits ménagers portant ces symboles d'avertissement.

Évolution des flux des déchèteries par EPCI



Composition des tonnages traités en 2024

VÉGÉTAUX	GRAVATS PROPRES	DÉCHETS NON VALORISABLES
30%	19%	17%
13 447 t	7 411 t	7 007 t
DEA*	BOIS	GRAVATS SALES
10%	7,5%	6%
4 362 t	3 100 t	2 168 t
FERRAILLE	AUTRES**	DEEEE***
4%	3,5%	2,5%
1 570 t	1 458 t	1 006 t

*Déchets d'Equipement et d'Ameublement
**Bouteilles de gaz, extincteurs, verre plat, cartons, Déchets Dangereux Ménagers (DDM), autres...
***Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

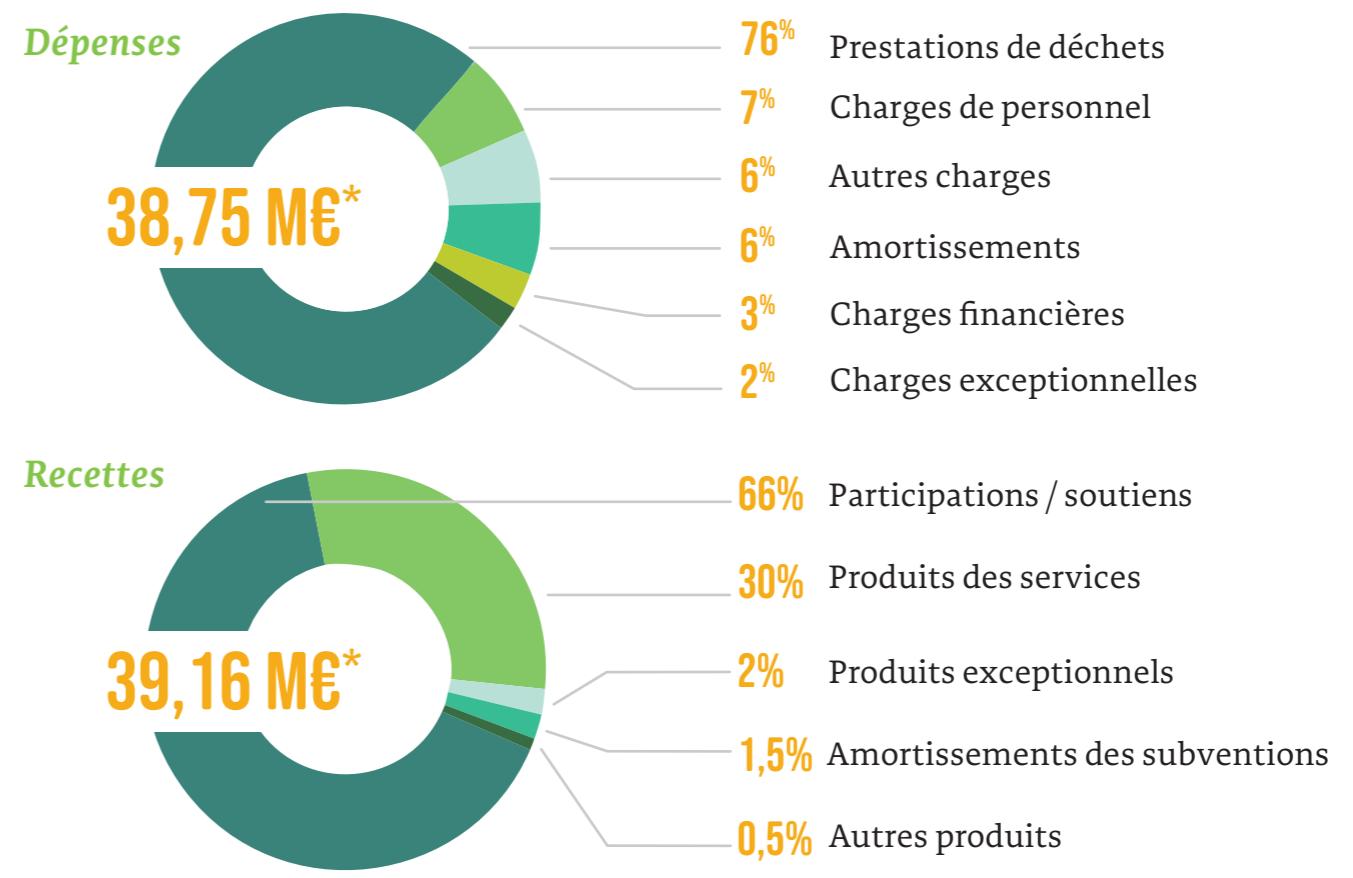


II - Les indicateurs financiers

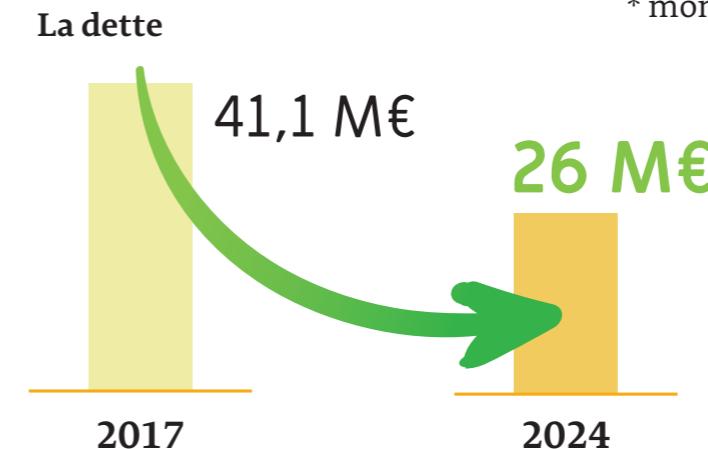
Le SMED dispose d'un budget principal soumis à TVA pour la gestion du service public de traitement et de valorisation des déchets. Le syndicat a confié l'exploitation de l'ensemble de ses installations à des prestataires, sauf pour les déchèteries du territoire de la CAPG qui sont gérées en régie.

N'ayant pas de fiscalité propre, le service de traitement et de valorisation des déchets exercé par le SMED est un service public financé principalement par les contributions de ses adhérents qui ont choisi d'instaurer la TEOM comme mode de financement sur leur territoire. Le budget du syndicat est également financé par les soutiens versés par les éco-organismes, les rachats de matériaux et les produits de service (facturation à l'usager, redevance de quais, facturation à des tiers...).

Répartition du bilan de Fonctionnement (cf. annexe 8 p46)



* montants exprimés en millions d'euros (M€)



L'encours de la dette a été réduit de 37% en l'espace de 7 années, marquant la volonté de désendettement du syndicat.

Investissements et travaux réalisés sur les sites

- > Travaux d'entretien, de mise en conformité et de sécurisation des déchèteries
- > Acquisition d'une pelle à pneus et d'une tractopelle pour les déchèteries
- > Travaux de sécurité et de process du CVO
- > Achat d'un terrain sur la commune de la Roquette-sur-Siagne

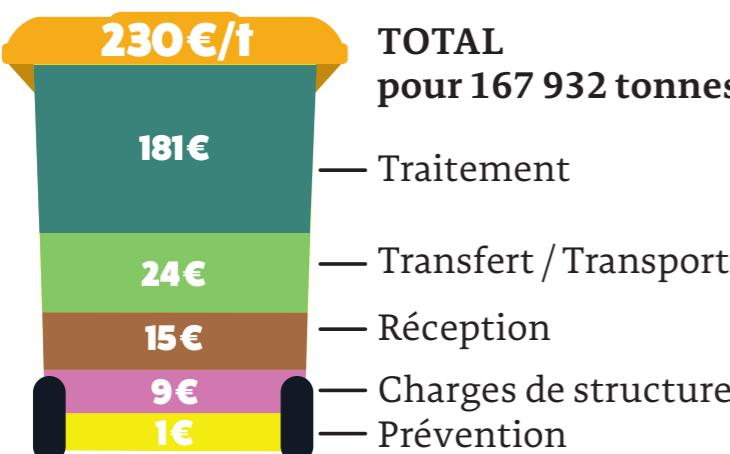


TOTAL
2 615 000 €

Le montant global des dépenses réelles d'investissement s'élève à 5 600 000 € dont 2 200 000 € affectés au remboursement du capital d'emprunt.

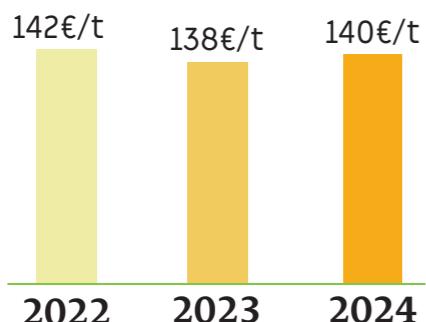
Coût de la gestion des déchets pour l'ensemble des adhérents du SMED

Coût complet* en €/tonne HT
(TGAP comprise)



* ensemble des charges de l'ensemble des adhérents du SMED.

Coût aidé** en €/tonne HT
(TGAP comprise)



** coût aidé correspond au coût complet - les recettes de l'ensemble des adhérents du SMED (hors contribution).



La gestion rigoureuse des charges & la dynamique des recettes du SMED ont permis aux adhérents de bénéficier de tarifs stabilisés entre 2022 et 2024 malgré les taux d'inflation élevés sur la même période.

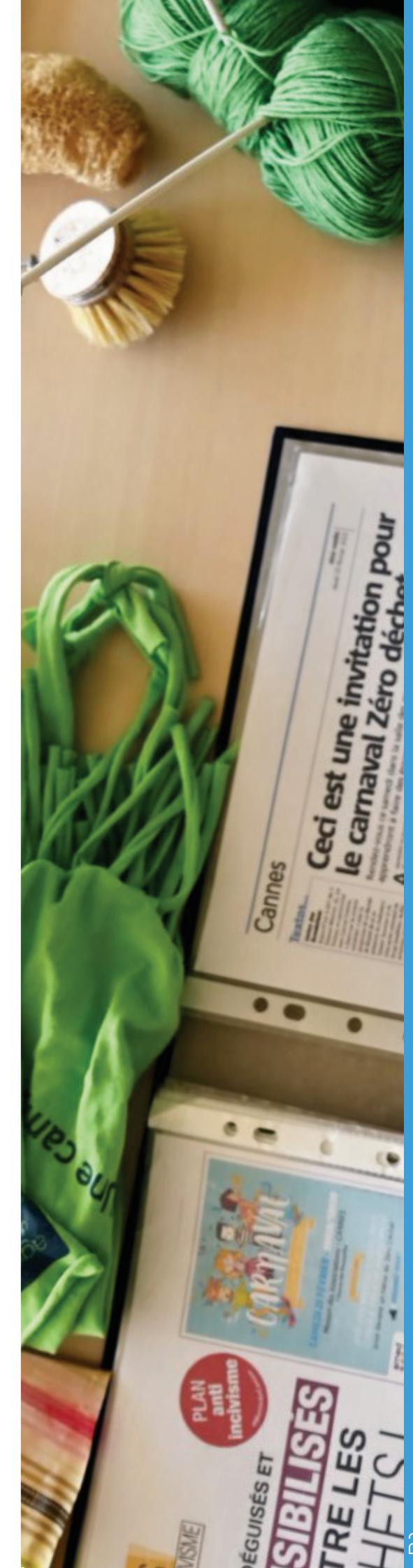
03

Actions de prévention & communication

Création d'une plateforme locale de broyage des végétaux

Le schéma global de traitement des déchets mené avec CAP AZUR prévoit de garantir une autonomie des flux et une optimisation des coûts pour l'ensemble de ses membres. Différentes unités de proximité pour le tri et la valorisation des végétaux issus des sites du SMED et des services de collectivités territoriales adhérentes seront donc créées.

Initiée en 2021, l'expérimentation lancée sur le terrain attenant à la déchèterie de Saint-Cézaire-sur-Siagne a permis de broyer près de 530 tonnes de végétaux, soit 6.5% du gisement des déchèteries concernées (en plus de celles de Saint-Vallier-de-Thiey et de Peymeinade).



Approbation du PLPDMA

Mené dans le cadre d'un groupement de commande à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR, le 15 février 2024 le SMED a réalisé le bilan de la première année d'exécution de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023/2028, financé par la Région Sud PACA à hauteur de 50%.

Le PLPDMA est un document de planification sur 6 années d'un ensemble d'actions coordonnées visant à réduire les quantités de déchets traitées et oeuvrer pour la valorisation de ces dernières.

Ainsi, présenté en 2024, les premiers résultats de l'année 2023 du PLPDMA du SMED sont déjà notables et prometteurs : moins 34 kg par habitant et par an ont été observés depuis 2010, soit l'atteinte à hauteur de 30% de l'objectif fixé pour 2028, seulement une année après sa mise en œuvre.

Chaque année sera présenté le bilan de l'année écoulée et, au terme des 6 années de réalisation, le PLPDMA sera entièrement réévalué et reconduit pour la même durée en vue d'atteindre de nouveaux objectifs de réduction des déchets.



Le PLPDMA se décompose en 9 actions prioritaires :



Gestion de proximité des biodéchets : soutenir les initiatives de nos adhérents.



Réduire les quantités de déchets verts.



Faire évoluer la tarification en déchèterie vers plus d'incitativité.



Soutenir l'émergence d'une filière du réemploi et de la réparation.



Instaurer une tarification incitative de second niveau.



Structurer une commande publique responsable.



Créer une dynamique de prévention au sein du Syndicat - Eco-exemplarité.



Encourager la démarche de sensibilisation sur la réduction des déchets.



Créer un plan de communication PLDPMA sur les 6 ans du programme.

Visites du Centre de Tri de Cannes



En 2024, 1 235 visiteurs de tout le département sont venus découvrir le centre de tri du SMED afin d'en savoir davantage sur le fonctionnement du tri sélectif.

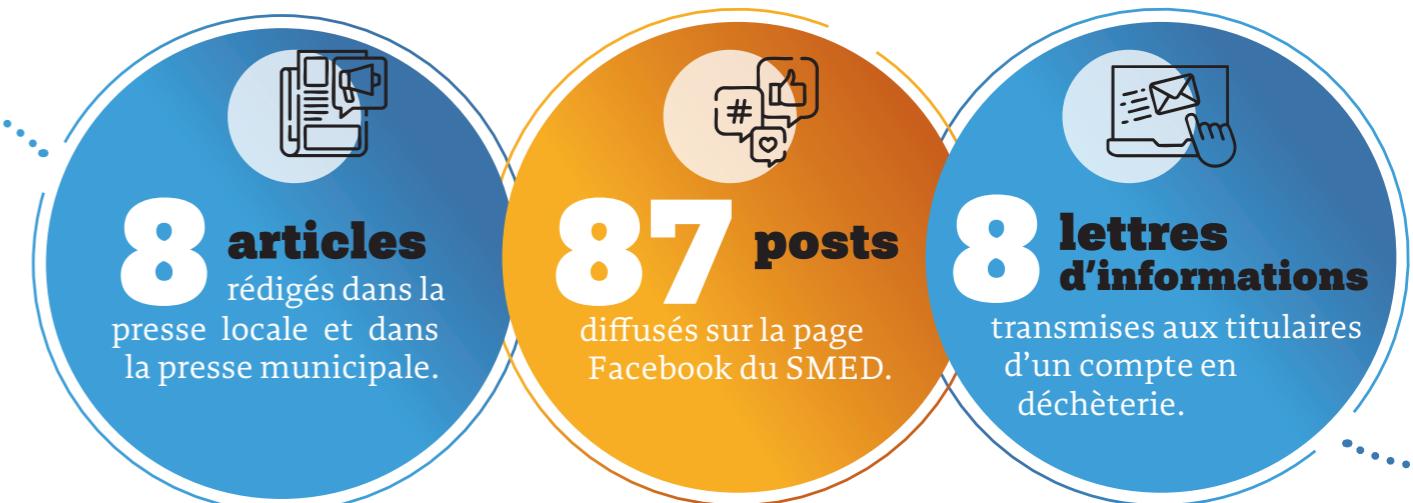
Le centre de tri se visite gratuitement et accueille chaque année de plus en plus de scolaires, d'entreprises, d'associations, d'agents de collectivités et d'élus.

Depuis leur décharge au centre de tri par la benne de collecte, jusqu'à leur empaquetage pour être envoyés dans leur filière de valorisation, c'est tout une chaîne de tri mécanique des déchets recyclables que les visiteurs ont l'opportunité de découvrir.



Pour visiter le centre de tri, contactez votre intercommunalité grâce à l'adresse : www.smed06.fr/visites/

Les actions du SMED relayées dans la presse locale





**Réduire
Réparer
Réutiliser**

🔍 La récupération des vélos

Depuis 2016, l'association CHOISIR LE VELO récupère les vélos en déchèteries pour leur donner une seconde vie.

En effet, ces derniers sont ensuite réparés ou reconditionnés pour être revendus à bas prix. Initialement sur la déchèterie de Cannes, le périmètre a été étendu en 2024 sur la déchèterie de Pégomas.

Ce sont environ 4 tonnes de vélos qui ont pu être récupérés par l'association depuis sa mise en place.



🔍 Distribution de broyat et de compost

Afin de sensibiliser les usagers à l'utilisation du broyat de végétaux déposés en déchèterie, le SMED organise la distribution gratuite de broyat et de compost issus du broyage de végétaux (branches de la taille des arbres, feuilles...) à l'automne.

Le SMED s'est aussi engagé auprès d'associations pour promouvoir la nouvelle plateforme « Bours'O Vert », qui permet aux particuliers et aux professionnels de déposer des petites annonces gratuites relatives aux dons ou à la vente de broyat.



🔍 Je donne mon électroménager

Depuis juin 2024, grâce à une convention signée avec ECOSYSTEM, les particuliers vivant sur le territoire de la CAPG disposent d'un tout nouveau service de collecte à domicile des Gros Equipements Ménagers (GEM) via la plateforme sur internet « Jedonnemonelectromenager.fr ».

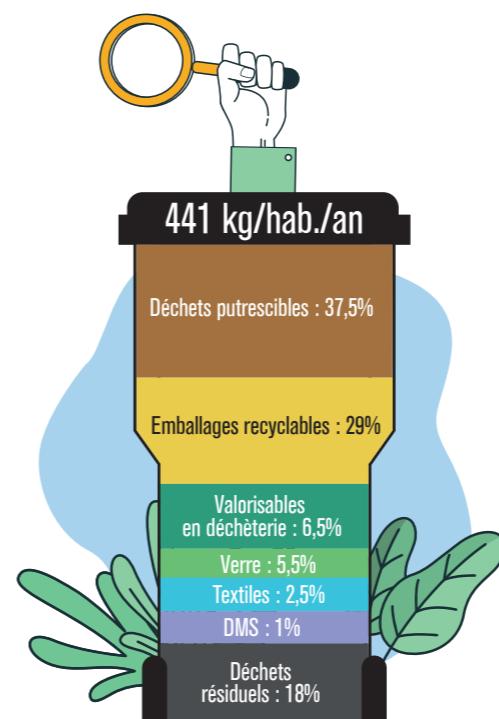
Les appareils collectés sont d'abord destinés au réemploi, et à défaut au recyclage. Ce service permet également d'améliorer la gestion et la valorisation des déchets et d'éviter que les déchets soient traités dans la mauvaise filière.

NB : La CACPL déploie cette action sur son territoire car elle porte elle-même le contrat avec l'éco-organisme Ecosystem.



🔍 Caractérisation des déchets

Le SMED a lancé une vaste campagne de caractérisations sur différents flux de déchets traités, notamment sur les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) dans le but de connaître leur composition et potentiel de valorisation. Les résultats de cette campagne sont marquants : près de 80% des déchets jetés dans la poubelle des OMr pourraient être évités et valorisés.



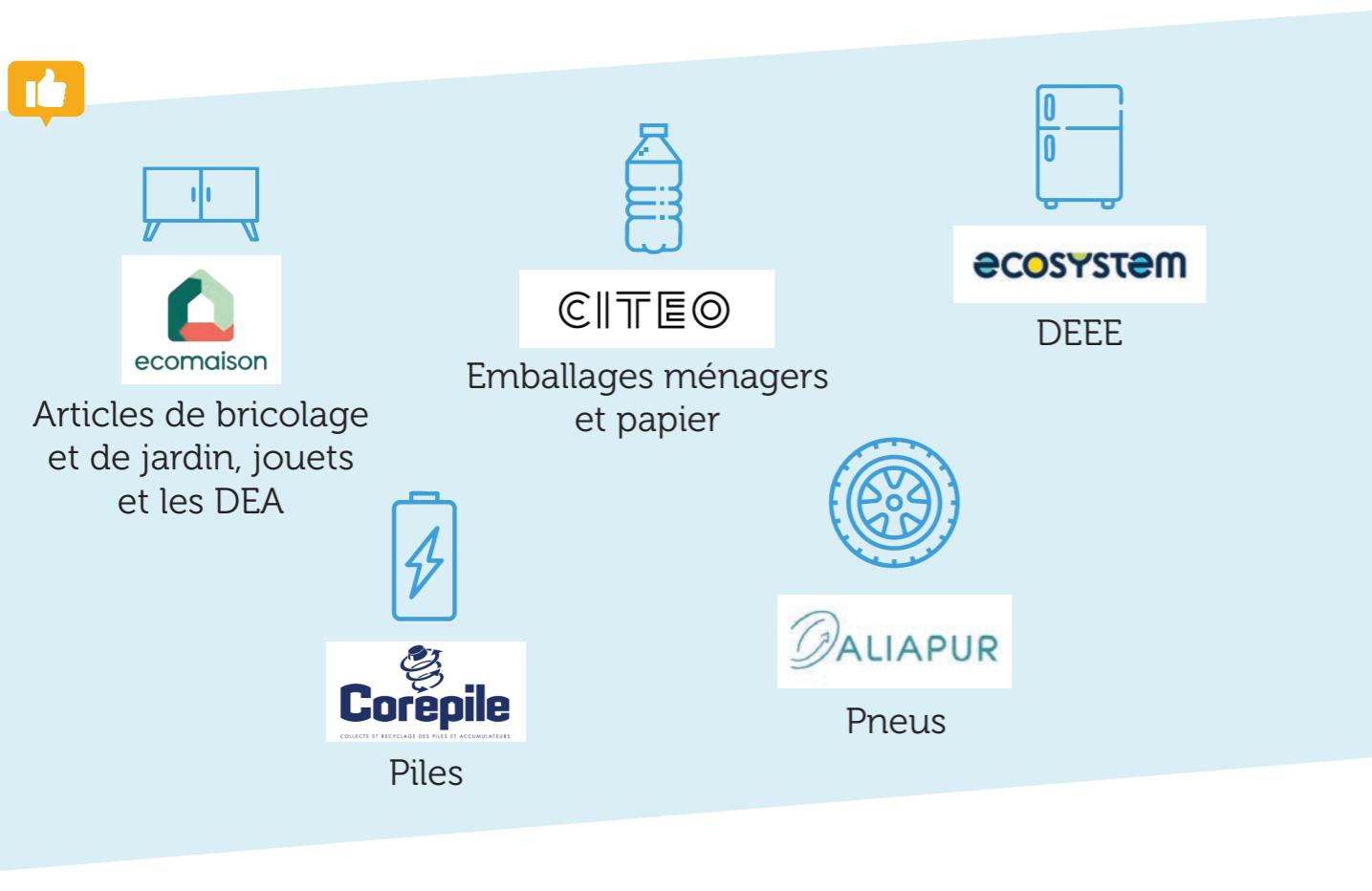
NB : La campagne de caractérisation a été financée par la Région Sud PACA à hauteur de 50%.

○ Responsabilité Elargie des Producteurs

Sur le principe du pollueur-payeur, les filières de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) sont des dispositifs qui permettent de responsabiliser les metteurs sur le marché des produits au coût/financement de la prévention et gestion des déchets issus de la fin de vie de ces produits.

Un éco-organisme est une société qui prend en charge la fin de vie des produits rentrant dans le périmètre d'action d'une filière REP.

Le SMED adhère aux éco-organismes afin de bénéficier de soutiens pour la prise en charge et la gestion des déchets relevant des filières existantes.



Il existe deux types de soutien d'éco-organismes (EO) :

- Financier « F »,
- Opérationnel « O » (organise le stockage, le transport et traitement des déchets concernés).
- Financier et Opérationnel « F+O »

Eco-organisme	Type d'EO	EPCI concerné	Soutien	Economie de traitement	TOTAL
CITEO	F	CAPG	867 167 €	-	867 167 €
COREPILE	F+O	CAPG	780 €	1 367€	2 147 €
ALIAPUR	O	CAPG + CACPL	-	21 919 €	21 919 €
ECOSYSTEM	F+O	CAPG	59 859 €	73 847 €	133 706 €
ECOMAISON	F+O	CAPG + CACPL	235 642 €	308 830 €	544 472 €
TOTAL			1 163 448 €	405 963 €	1 569 411 €

Ainsi, les éco-organismes apportent au SMED non seulement un soutien financier de 1 163 448€ mais également une économie de traitement de 405 963€ (soit un total de 1 569 411€). À cette économie s'ajoute celle liée au transport de ces flux, complexes à calculer.

Il est à noter que pour trois éco-organismes (CITEO, COREPILE et ECOSYSTEM), le SMED ne perçoit pas de soutien financier pour la CACPL qui porte elle-même les contrats.



○ La Recyclerie mobile

Le SMED, en collaboration avec l'association Soli-Cités, a mis en place un service de collecte grâce à une recyclerie mobile installée à l'entrée de ses déchèteries participantes, une fois par mois, afin de récupérer les vieux objets et les petits encombrants (miroirs, écrous, tubes...) encore en bon état pour les transformer en nouvel objet design de décoration.



L'upcycling de ces objets est réalisé au sein des ateliers de la recyclerie « Les Fées Contraires » située à Grasse, par du personnel en insertion pour accompagner leur retour à une vie professionnelle.

Grâce à ce partenariat environnemental et social destiné à redonner de la valeur aux objets, le SMED propose une nouvelle solution locale d'économie circulaire pour poursuivre efficacement la réduction de nos déchets.

En 2024, la présence à 9 reprises de la Recyclerie mobile sur 6 des déchèteries du SMED lui ont permis de collecter plusieurs kilos de déchets qui ont pu être extraits du gisement d'ordures ménagères pour être réutilisés en nouvel objet de décoration du quotidien.

Q4

Faits marquants de 2024 & Perspectives 2025



MARS :

Mise en place de la convention public-public entre le SMED ET UNIVALOM pour le tri et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

JUIN :

Mise en place de la convention avec Ecosystem pour le déploiement du service de collecte à domicile «je donne mon électroménager» sur le territoire de la CAPG.

Les faits **marquants** de 2024

L'année 2024 marque le démarrage de la mutualisation des outils de traitement sur le périmètre de CAP AZUR.

NOVEMBRE :

Approbation de la convention tripartite avec le CDG 59 et le CDG 06 pour la conservation des archives numériques dans un système d'archivage électronique.

JUILLET :

Approbation du principe du recours à une concession du service public pour la création et l'exploitation d'une CPE à partir de combustibles solides de récupération (CSR), et pour la modernisation et l'exploitation des équipements de transit et de traitement de déchets associés et choix du futur mode de gestion.

DECEMBRE :

Acquisition d'un terrain à la Roquette-sur-Siagne afin d'y créer une nouvelle plateforme de broyage de végétaux.

PERSPECTIVES pour l'année 2025

1

Réaménagement du site de la Marigarde à Grasse :

Le SMED, toujours dans une optique de proximité et de gestion autonome de ses déchets, a engagé un projet sur la commune de Grasse en collaboration avec la CAPG.

Il s'agit de créer un pôle à haute qualité environnementale qui serait capable de regrouper, trier, transférer et préparer les déchets du SMED, notamment les OMr et la CS collectées sur le bassin grassois, et permettrait d'accueillir un quai de transfert, les divers flux des déchèteries et le Centre Technique Intercommunal.

Ce projet permettra de gérer de manière efficiente la collecte et le transit des déchets.

2

Poursuite de la procédure DSP CPE :

La DSP, lancée en juillet 2024, se poursuivra en 2025. Ce projet de CPE permet au SMED de s'engager durablement dans l'avenir mais également de réfléchir au devenir du CVO.

Une nouvelle trajectoire est désormais engagée par le SMED dès 2025.

3

Refonte du site internet :

Le nouveau site internet, qui sera mis en ligne en 2025, sera totalement repensé afin de le rendre plus épuré et facile d'utilisation et ainsi établir des connexions modernes avec notre service public auquel les usagers s'intéressent de plus en plus.

4

Renouvellement de la flotte automobile :

Le programme de remplacement des engins sera finalisé courant 2025 avec l'acquisition de deux pelles et d'un camion poids lourds. Le parc aura été totalement renouvelé en dix ans. Deux véhicules de service, devenus trop vieillissants et donc trop coûteux, seront également remplacés.

05

Annexes

- Évolution du gisement de la compétence 1 par flux p36
- Évolution des tonnages collectés dans les déchèteries p38
- Grille tarifaire en vigueur p40
- Liste des marchés de réception, transport et traitement des déchets p41
- Les exutoires de traitement à l'échelle départementale et régionale p42
- Répartition des déchets sur les exutoires de traitement (compétence 1) p44
- Répartition des déchets sur les quais de transit (compétence 1) p45
- Bilan financier en fonctionnement p46
- Ventilation des soutiens et des recettes de valorisation matière p47
- Les éléments financiers : Matrice des coûts complète p48
- Les éléments financiers : Matrice des coûts des déchèteries p50



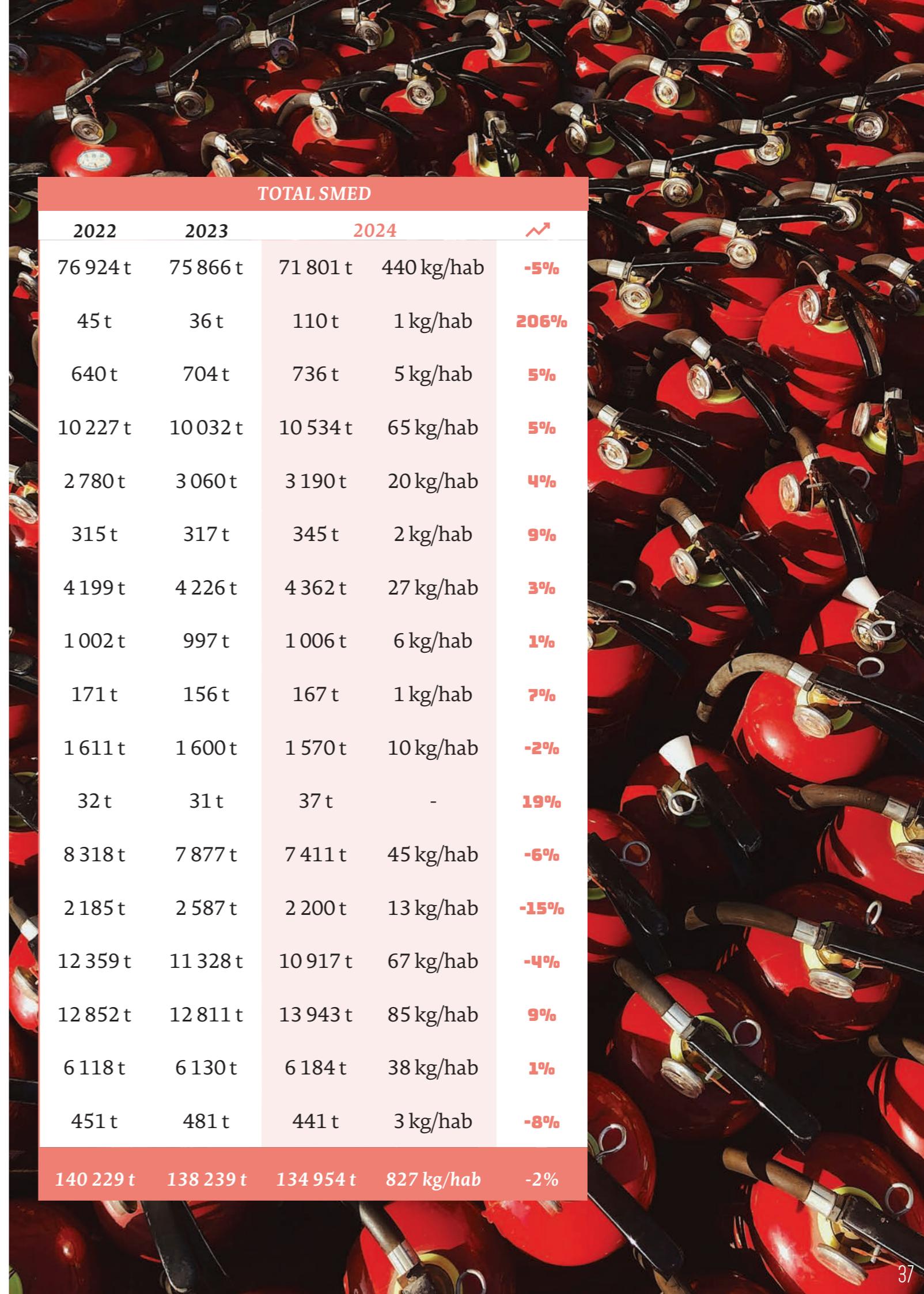
Annexe 1 : Évolution du gisement de la compétence 1 par flux

	CACPL				CAPG				TOTAL SMED				
	2022	2023	2024	↗	2022	2023	2024	↗	2022	2023	2024	↗	
	t	t	t	%	t	t	t	%	t	t	t	%	
OMR	43 877 t	44 435 t	40 528 t	-9%	33 047 t	31 431 t	31 273 t	-1%	76 924 t	75 866 t	71 801 t	440 kg/hab	-5%
Biodéchets	3 t	2 t	68 t	3300%	42 t	34 t	42 t	24%	45 t	36 t	110 t	1 kg/hab	206%
Carton	215 t	278 t	295 t	6%	425 t	426 t	441 t	4%	640 t	704 t	736 t	5 kg/hab	5%
EMR & JRM	5 666 t	5 563 t	5 593 t	1%	4 561 t	4 469 t	4 941 t	11%	10 227 t	10 032 t	10 534 t	65 kg/hab	5%
Bois	679 t	850 t	1 065 t	25%	2 101 t	2 210 t	2 125 t	-4%	2 780 t	3 060 t	3 190 t	20 kg/hab	4%
DDM	110 t	110 t	107 t	-3%	205 t	207 t	238 t	15%	315 t	317 t	345 t	2 kg/hab	9%
DEA	1 552 t	1 483 t	1 417 t	-4%	2 647 t	2 743 t	2 945 t	7%	4 199 t	4 226 t	4 362 t	27 kg/hab	3%
DEEE	353 t	316 t	307 t	-3%	649 t	681 t	699 t	3%	1 002 t	997 t	1 006 t	6 kg/hab	1%
Divers	28 t	28 t	30 t	7%	143 t	128 t	137 t	7%	171 t	156 t	167 t	1 kg/hab	7%
Ferrailles	590 t	638 t	683 t	7%	1 021 t	962 t	887 t	-8%	1 611 t	1 600 t	1 570 t	10 kg/hab	-2%
Gaz & Extincteurs	6 t	7 t	11 t	57%	26 t	24 t	26 t	8%	32 t	31 t	37 t	-	19%
Gravats propres	3 593 t	2 855 t	2 475 t	-13%	4 725 t	5 022 t	4 936 t	-2%	8 318 t	7 877 t	7 411 t	45 kg/hab	-6%
Gravats Sales	351 t	899 t	924 t	3%	1 834 t	1 688 t	1 276 t	-24%	2 185 t	2 587 t	2 200 t	13 kg/hab	-15%
Non Valorisables	7 247 t	6 161 t	5 866 t	-5%	5 112 t	5 167 t	5 051 t	-2%	12 359 t	11 328 t	10 917 t	67 kg/hab	-4%
Végétaux	3 628 t	3 032 t	3 090 t	2%	9 224 t	9 779 t	10 853 t	11%	12 852 t	12 811 t	13 943 t	85 kg/hab	9%
Verre	3 492 t	3 625 t	3 772 t	4%	2 626 t	2 505 t	2 412 t	-4%	6 118 t	6 130 t	6 184 t	38 kg/hab	1%
Verre Plat	-	-	-	-	451 t	481 t	441 t	-8%	451 t	481 t	441 t	3 kg/hab	-8%
TOTAL	71 390 t	70 282 t	66 231 t	-6%	68 839 t	67 957 t	68 723 t	1%	140 229 t	138 239 t	134 954 t	827 kg/hab	-2%

*DEEE : y compris lampes et néons.

**Divers : pneus, piles, vêtements, cartouches encre, huiles alimentaires.

Les chiffres sont arrondis à l'unité.



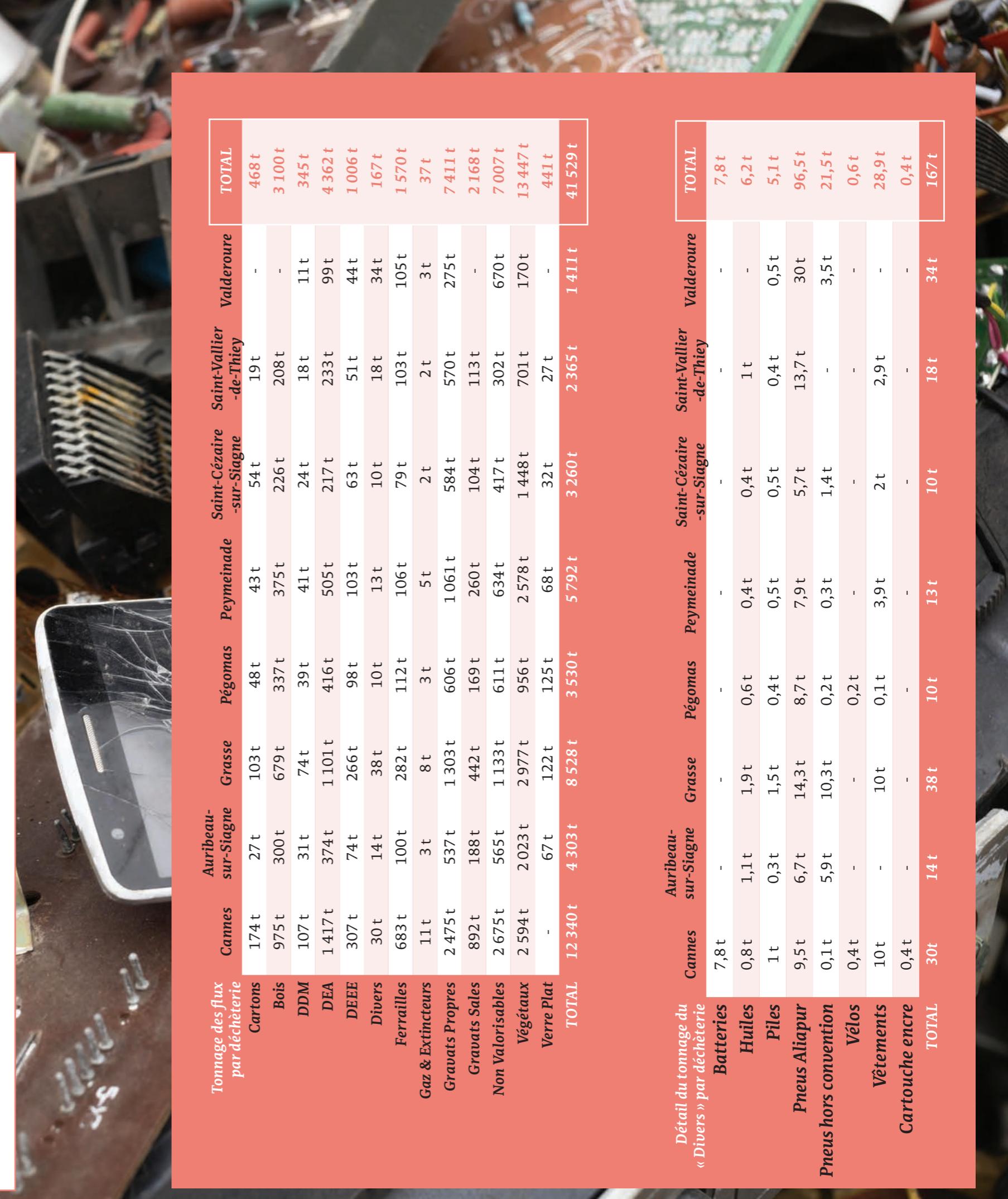
Annexe 2 : Évolution des tonnages collectés dans les déchèteries

Tonnage des flux par année	2022	2023	2024	
Cartons	488 t	490 t	468 t	3 kg/hab
Bois	3 086 t	2 994 t	3 100 t	19 kg/hab
DDM	337 t	317 t	345 t	2 kg/hab
DEA	4 246 t	4 226 t	4 362 t	27 kg/hab
DEEE	1 118 t	997 t	1 006 t	6 kg/hab
Divers	214 t	156 t	167 t	1 kg/hab
Ferrailles	1 838 t	1 600 t	1 570 t	10 kg/hab
Gaz & Extincteurs	41 t	31 t	37 t	-
Gravats Propres	8 830 t	7 877 t	7 411 t	45 kg/hab
Gravats Sales	2 309 t	2 531 t	2 168 t	13 kg/hab
Non Valorisables	8 844 t	7 119 t	7 007 t	43 kg/hab
Végétaux	12 560 t	12 344 t	13 447 t	82 kg/hab
Verre Plat	451 t	481 t	441 t	3 kg/hab
TOTAL	44 362 t avec CCAA	41 163 t sans CCAA	41 529 t sans CCAA	254 kg/hab

Tonnage des flux issus des déchèteries par EPCI	CACPL	CAPG	TOTAL SMED
Carton	174 t	294 t	468 t
Bois	975 t	2 125 t	3 100 t
DDM	107 t	31 t	345 t
DEA	1 417 t	1 101 t	4 362 t
DEEE	307 t	266 t	1 006 t
Divers	30 t	14 t	167 t
Ferraille	683 t	100 t	1 570 t
Gaz & extincteurs	11 t	3 t	37 t
Gravats Propres	2 475 t	1 303 t	7 411 t
Gravats Sales	892 t	188 t	2 168 t
Non valorisables	2 675 t	565 t	7 007 t
Végétaux	2 594 t	2 023 t	13 447 t
Verre Plat	-	67 t	441 t
TOTAL	12 340 t	4 303 t	41 529 t

Tonnage des flux par déchèterie	Cannes	Auribeau-sur-Siagne	Grasse	Pégomas	Peymeinade	Saint-Cézaire-sur-Siagne	Saint-Vallier-de-Thiey	Valderoure	TOTAL
Cartons	174 t	27 t	103 t	48 t	43 t	54 t	19 t	-	468 t
Bois	975 t	300 t	679 t	337 t	375 t	226 t	208 t	-	3 100 t
DDM	107 t	31 t	74 t	39 t	41 t	24 t	18 t	11 t	345 t
DEA	1 417 t	374 t	1 101 t	416 t	505 t	217 t	233 t	99 t	4 362 t
DEEE	307 t	74 t	266 t	98 t	103 t	63 t	51 t	44 t	1 006 t
Divers	30 t	14 t	38 t	10 t	13 t	10 t	18 t	34 t	167 t
Ferrailles	683 t	100 t	282 t	112 t	106 t	79 t	103 t	105 t	1 570 t
Gaz & Extincteurs	11 t	3 t	8 t	3 t	5 t	2 t	2 t	3 t	37 t
Gravats Propres	2 475 t	537 t	1 303 t	606 t	1 061 t	584 t	570 t	275 t	7 411 t
Gravats Sales	892 t	188 t	442 t	169 t	260 t	104 t	113 t	-	2 168 t
Non Valorisables	2 675 t	565 t	1 133 t	611 t	634 t	417 t	302 t	670 t	7 007 t
Végétaux	2 594 t	2 023 t	2 977 t	956 t	2 578 t	1 448 t	701 t	170 t	13 447 t
Verre Plat	-	67 t	122 t	125 t	68 t	32 t	27 t	-	441 t
TOTAL	12 340 t	4 303 t	8 528 t	3 530 t	5 792 t	3 260 t	2 365 t	1 411 t	41 529 t

Détail du tonnage du « Divers » par déchèterie	Cannes	Auribeau-sur-Siagne	Grasse	Pégomas	Peymeinade	Saint-Cézaire-sur-Siagne	Saint-Vallier-de-Thiey	Valderoure	TOTAL
Batteries	7,8 t	-	-	-	-	-	-	-	7,8 t
Huiles	0,8 t	1,1 t	1,9 t	0,6 t	0,4 t	0,4 t	1 t	-	6,2 t
Piles	1 t	0,3 t	1,5 t	0,4 t	0,5 t	0,5 t	0,4 t	0,5 t	5,1 t
Pneus Aliapur	9,5 t	6,7 t	14,3 t	8,7 t	7,9 t	5,7 t	13,7 t	30 t	96,5 t
Pneus hors convention	0,1 t	5,9 t	10,3 t	0,2 t	0,3 t	1,4 t	-	3,5 t	21,5 t
Vélos	0,4 t	-	-	0,2 t	-	-	-	-	0,6 t
Vêtements	10 t	-	10 t	0,1 t	3,9 t	2 t	2,9 t	-	28,9 t
Cartouche encre	0,4 t	-	-	-	-	-	-	-	0,4 t
TOTAL	30 t	14 t	38 t	10 t	13 t	10 t	18 t	34 t	167 t



Annexe 3 : Grille tarifaire en vigueur



NOUVEAUX TARIFS DE VOTRE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE CAP AZUR et pour les particuliers et professionnels hors du territoire Cap Azur applicables dès le 1^{er} janvier 2023

Les tarifs pour les particuliers résidant sur le territoire Cap Azur restent inchangés et ce depuis le 1^{er} janvier 2018.

GRILLE DES TARIFS HORS TAXES À LA TONNE OU À L'UNITÉ

Matières	Particuliers résidant sur Cap Azur	Professionnels résidant sur Cap Azur	Particuliers et professionnels résidant hors Cap Azur
Tarifs à la tonne (T) ou à l'unité (U) HT	gratuit jusqu'à 1,5 tonne/an/foyer	payant dès le 1 ^{er} kg	payant dès le 1 ^{er} kg
Végétaux (t)	70€	93€	93€
Encombrants / non valorisables (t)	150€	175€	319€
Gravats propres (t)	25€	40€	84€
Gravats sales (t)	75€	90€	137€
Plâtre** / verre plat** (t)	75€	90€	137€
Bois (t)	50€	95€	136€
Cartons (t)	35€	35€	43€
Bouteilles de gaz (U)	0€	15€	27€
Extincteurs (U)	0€	15€	27€
Déchets dangereux (t)	0€	900€	1 060€
Autres***	0€	0€	Interdit

** Tarif applicable seulement lorsque la déchèterie propose ce tri en benne spécifique, autrement le tarif «encombrants» s'applique.
*** Les flux suivants font partie de la catégorie « Autres » : D3E, Huiles végétales, Huile de vidange, Pneus non jantés (dans la limite de 4 unités par an), Ampoules, Néons, Cartouches d'encre, Batteries, Piles / Meubles (dans la limite de 3m³ par jour - tarif encombrants appliquée au-delà).

RAPPEL

Carte d'accès :
Pour les particuliers : une carte gratuite par foyer puis payant (en cas de perte ou vol).
Pour les professionnels : carte payante dès le 1^{er} dépôt (cf. règlement intérieur art. 2.4). Le tarif est de 18€TTC par badge.

Paiement pour les professionnels :
Les apports sont payants dès le 1^{er} kg et le prépaiement obligatoire.

Règlement intérieur :
Les conditions tarifaires et d'accès au réseau des déchèteries sont régies par le règlement intérieur des déchèteries du SMED consultable en déchèterie et sur le www.smed06.fr



Annexe 4 : Liste des marchés de réception, transport et traitement des déchets

Titulaire du contrat	Nature de la prestation	Type de contrat	Montant HT rémunéré en 2024 (y compris sous-traitants)	Échéance maximale
Sud Est Assainissement	Réception du verre	MP 4 ans	83 997 €	30/11/2024
Paprec CRV	Exploitation du Centre de Tri	MP 10 ans	7 717 418 €	26/03/2026
OREDUI	Transport & Traitement des biodéchets	MP 4 ans	32 527 €	31/12/2024
SUEZ RV Mediterranee	Exploitation de la déchèterie de Cannes	MP 4 ans & 6 mois	2 267 143 €	31/03/2026
VALSUD & CSDU 04	Traitement des OMR	MP 4 ans	1 942 141 €	30/06/2026
Sud Est Assainissement	Réception et transport des OMr depuis le quai de transfert de Grasse	MP 4 ans	768 033 €	30/06/2026
Paprec CRV (Mandataire) Sud Est Assainissement (Co-traitant)	Réception & transport des OMr et déchets non valorisables depuis le quai de transfert de Cannes et traitement des déchets non valorisables	MP 4 ans	2 399 609 €	30/06/2026
Sud Est Assainissement	Réception-transport-traitement des déchets non valorisables du bassin Grassois	MP 3 ans & 9 mois	241 324 €	30/06/2026
Algora Environnement	Evacuation et traitement des déchets non valorisables	MP 4 ans	1 222 373 €	31/12/2026
Purfer	Evacuation et traitement des ferrailles et des batteries	MP 4 ans	41 449 €	31/12/2026
Algora Environnement	Evacuation et traitement des végétaux	MP 4 ans	1 005 855 €	31/12/2026
ENSO	Evacuation des cartons	MP 4 ans	30 377 €	31/12/2026
Sud Est Assainissement	Evacuation et traitement des gravats propres	MP 4 ans	254 673 €	31/12/2026
Sud Est Assainissement	Evacuation et traitement des gravats sales	MP 4 ans	158 920 €	31/12/2026
Sud Est Assainissement	Evacuation et traitement des verres plats	MP 4 ans	75 837 €	31/12/2026
Algora Environnement	Evacuation et traitement du bois	MP 4 ans	217 703 €	31/12/2026
OREDUI	Evacuation et traitement des Déchets Dangereux Ménagers	MP 4 ans	193 676 €	31/12/2026
OREDUI	Evacuation et traitement des bidons souillés	MP 4 ans	41 596 €	31/12/2026
QUATRA France	Rachat des huiles alimentaires usagées	MP 4 ans		31/12/2026
OREDUI	Evacuation et traitement des contenants sous pression	MP 4 ans	153 848 €	31/12/2026
ENSO	Evacuation d'OMR et des déchets issus de la collecte sélective du quai de transfert de Valderoure	MP 4 ans	62 282 €	31/12/2026
Trans Côte d'Azur	Transport maritime des déchets collectés sur l'Île Ste-Marguerite	MP 4 ans	46 708 €	26/03/2027
PAPREC CRV	Exploitation du CVO du Broc avec transport des refus	MP 4 ans	9 482 697 €	30/11/2027
Sud Est Assainissement	Réception du verre	MP 4 ans	6 512 €	30/11/2028

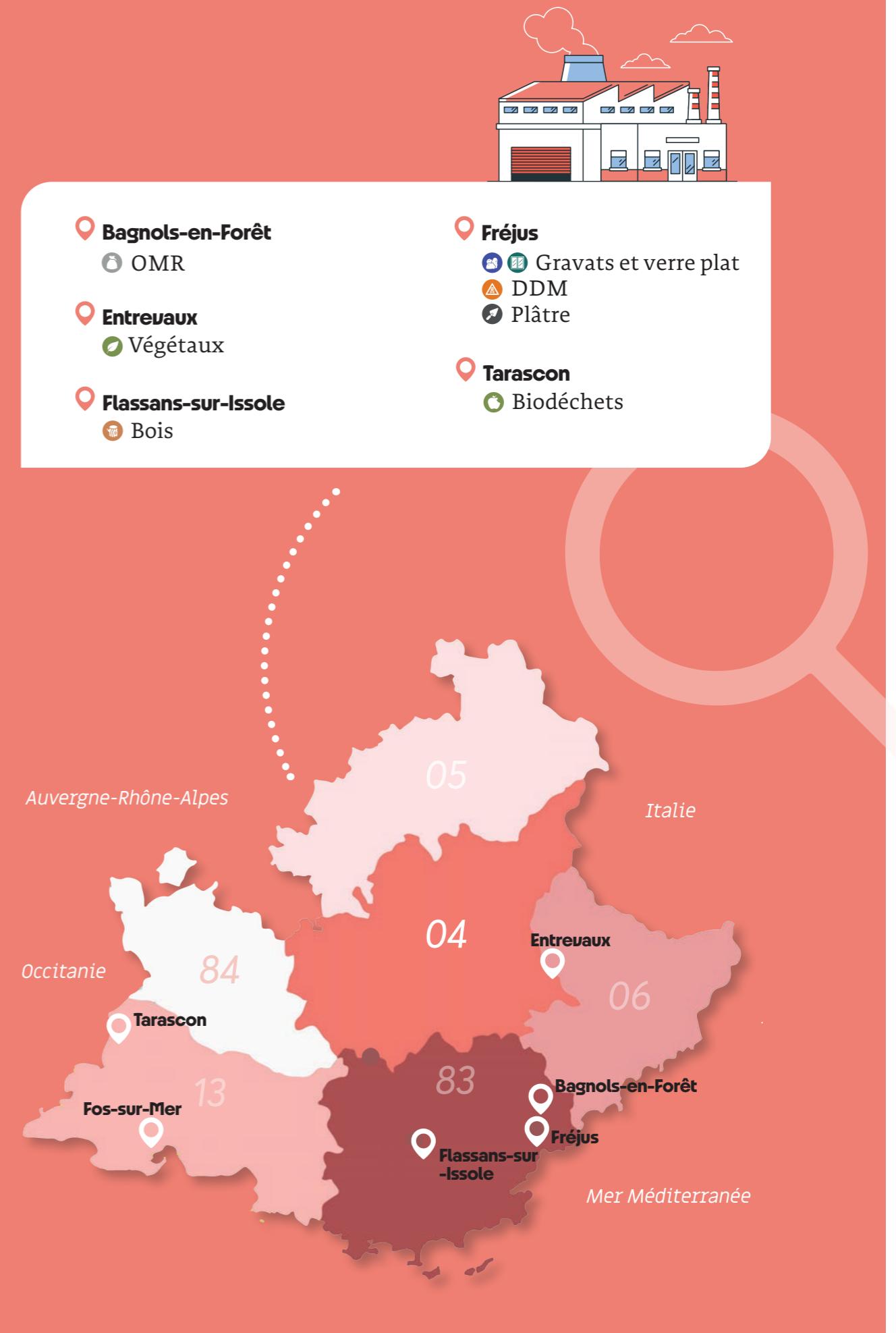
*MP : marché public.

Annexe 5 : Les exutoires de traitement à l'échelle départementale et régionale



- Antibes** OMR
- Cannes** Collecte sélective
- Carros** Ferraille et batteries
- Contes** Gravats et verre plat
- Grasse** DDM
- La Roquette-sur-Siagne** Végétaux
- Le Broc** OMR
- Malaussene** Gravats et verre plat
- Nice** Déchets non valorisables

-
- A callout box containing a list of waste treatment facilities in other departments. It features an illustration of a factory building with a magnifying glass over it. The facilities listed are:
- Bagnols-en-Forêt** OMR
 - Entrevaux** Végétaux
 - Flassans-sur-Issole** Bois
 - Fréjus** Gravats et verre plat, DDM, Plâtre
 - Tarascon** Biodéchets



Annexe 6 : Répartition des déchets sur les exutoires de traitement (compétence 1)

Type de déchets	Unité de traitement	Mode de traitement	Capacité autorisée	Tonnage 2024
OMR	CVO PAPREC Le Broc (06)	TMB	70 000 t/an	47 039 t
	UVE VALOMED Antibes (06)	Incinération avec VE	160 000 t/an	13 247 t
	ISDND VALLON DES PINS Bagnols-en-Forêt (83)	Stockage	100 000 t/an	11 515 t
Végétaux	SB Recyclage La Roquette-sur-Siagne (06)	Compostage	29 t/jour	11 349 t
	SUEZ ORGANIQUE Entrevaux (04)	Compostage	13 000 t/an	2 594 t
Bois	SAIB FRATI Luigicastamono (Italie)	VM	NC	975 t
	SVBE Flassans-sur-Issole (83)	VM & VE	14900 m ³ stock	2 215 t
Non valorisables	CTHP VALAZUR Nice (06)	Tri, recyclage & VM	120 000 t/an	3 798 t
	SOVAL Espira de l'Agly (66)	Tri, recyclage & VM	130 000 t/an	1 309 t
	SABATE & BOUTAN Perpignan (66)	Tri, recyclage & VM	NC	4 188 t
	PROVENCE VALO Istres (13)	Tri, recyclage & VM	NC	802 t
	CEVENNES DECHETS Ales (30)	Tri, recyclage & VM	5 000 t/an	256 t
Gravats propres, sales et verre plat	ISDI SMVM Malaussene (06)	Stockage et remblai	280 000 t/an	6 685 t
	VAR MATERIAUX Fréjus (83)	VM	950 m ³ stock	3 367 t
Ferraille et batteries	PURFER Carros (06)	VM	180 000 t/an	1 570 t
DDM	OREDUI Grasse (06)	Tri, recyclage & VM	31 000 t/an	238 t
	SO.FOVAR Fréjus (83)	Tri, recyclage & VM	72 t/jour	107 t
Gaz et extincteurs	Gaziers locaux Alpes Maritimes (06)	Réemploi & VM	NC	31 t
	Quality Environnement Saint-Sauveur-d'Aunis (17)	Réemploi & VM	NC	6 t
Collecte Sélective	PAPREC Cannes (06)	Tri et recyclage	26 200 t/an	11 270 t
Verre	OI MANUFACTURING Béziers (30)	Tri et recyclage	NC	6 184 t
Biodéchets	PROVENCE COMPOST Tarascon (13)	Compostage	1 470 m ³ stock	110 t
Plâtre	SO.FOVAR Fréjus (83)	VM	906 t/jour	564 t

VE : valorisation énergétique.

VM : valorisation matière.

TMB : Tri-Mécano-Biologique.

Annexe 7 : Répartition des déchets sur les quais de transit (compétence 1)

Type de déchets	Quais de transit	Capacité autorisée
OMR	PAPREC Cannes (06)	110 000 t/an
	SMED Iles de Lérins Cannes (06)	100 m ³
	VEOLIA SEA Grasse (06)	1 000 m ³ stock
Végétaux	BG Environnement La Roquette-sur-Siagne (06)	300 m ³ stock
	BG Environnement La Roquette-sur-Siagne (06)	300 m ³ stock
Bois	VEOLIA SEA Mandelieu (06)	950 m ³ stock
	BG Environnement La Roquette-sur-Siagne (06)	300 m ³ stock
	PAPREC Cannes (06)	110 000 t/an
Non valorisables	VEOLIA SEA Mandelieu (06)	15 000 t/an pour les inertes et 120 m ³ pour le verre plat
	OREDUI Grasse (06)	31 000 t/an
	OREDUI Grasse (06)	31 000 t/an
Gravats propres, sales et verre plat	VEOLIA SEA Mandelieu (06)	255 m ³ stock
	OREDUI Grasse (06)	31 000 t/an
DDM	OREDUI Grasse (06)	31 000 t/an
Gaz et extincteurs	OREDUI Grasse (06)	31 000 t/an
Verre	VEOLIA SEA Mandelieu (06)	255 m ³ stock
Biodéchets	OREDUI Grasse (06)	31 000 t/an

Annexe 8 : Bilan financier en fonctionnement

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	30 627 701 €	PRODUITS DES SERVICES	11 866 552 €
Dont :		Dont :	
Achats non stockés de matière et fournitures	183 287 €	Recettes rachat matières	516 813 €
Prestations Déchets	29 293 838 €	Recettes régie	1 701 564 €
Autres prestations de services	164 278 €	Facturation compétence 2	9 105 170 €
Locations immobilières et mobilières, charges locatives	209 655 €	Redevance d'utilisation des quais	164 257 €
Entretiens et réparations	321 164 €	Facturation Photovoltaïque	147 063 €
Maintenance	44 558 €	Déclassement	96 201 €
Assurances	111 835 €	Divers	135 482 €
Frais d'études et de recherches	18 654 €		
Frais divers	138 510 €	ATTENUATIONS DE CHARGES	93 101 €
Autres services extérieurs	93 120 €		
Impôts et taxes	48 800 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	25 865 622 €
		Dont :	
CHARGES DE PERSONNEL	2 683 132 €	Contribution EPCI compétence 1	24 453 227 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 041 838 €	Soutiens éco-organismes	1 044 940 €
CHARGES FINANCIÈRES	1 317 900 €	Autres	367 455 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	805 278 €		
AMORTISSEMENTS ET OPÉRATIONS D'ORDRE	2 276 692 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	61 483 €
TOTAL DES DÉPENSES	38 752 541 €	PRODUITS FINANCIERS	- €
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	728 354 €
		OPÉRATIONS D'ORDRE	547 022 €
		TOTAL DES RECETTES	39 162 134 €

Annexe 9 : Ventilation des soutiens perçus

Type de contrat	Eco-organisme	Date de fin de contrat	Montant HT
Convention éco-organisme	CITEO*	Emballages	31/12/2029
	CITEO*	Papiers	31/12/2029
	ECOSYSTEM*	DEEE	31/12/2026
	ECOMAISON	DEA, ABJ non T et J	31/12/2029
	ARCA*	Petits aluminium	31/12/2026
	Corepile*	Piles	31/12/2024
Total Soutiens			1 163 448 €
* Soutiens perçus uniquement pour la CAPG.			
Annexe 9 : Ventilation des recettes perçues dans le cadre de la valorisation matière			
Type de contrat	Repreneur	Flux	Date de fin de contrat
Convention de reprise via CITEO*	Arcelor Mittal	Acier	31/12/2029
	Pyral	Aluminium	31/12/2029
	OI-France	Verre	31/12/2029
	Valorplast	Plastique	31/12/2029
	Revipac	Carton	31/12/2029
	Paprec	Papier Graphique	26/03/2026
Marché public de prestations	Purfer	Ferraille	31/12/2027
	Suez RV Méditerranée	Ferraille légère	31/03/2026
	Quatra	Huiles alimentaires usagées	31/12/2027
Total reprise de matériaux			516 813 €
* Rachat perçu uniquement pour la CAPG			

Pour information, le SMED perçoit des recettes de CS (hormis papier) et des soutiens financiers des éco-organismes CITEO (CS) et Ecosystem (DEEE) uniquement pour la CAPG.

La CACPL perçoit directement ces soutiens et les reventes de matériaux de la CS (hors papier perçu par le SMED).

Annexe 10 : Les éléments financiers : Matrice des coûts complète

	OMR	Biodéchets	Verre	Collecte sélective⁽¹⁾	Déchèteries	Apports municipaux⁽²⁾	Gestion du passif⁽³⁾	TOTAL
Charges de structure	814 788 €	1 279 €	4 648 €	107 105 €	298 555 €	43 419 €	20 308 €	1 290 102 €
Prévention	109 830 €	167 €	9 416 €	17 160 €	48 649 €	6 895 €	2 €	192 119 €
Réception / Collecte	-	-	-	10 909 €	2 528 452 €	-	-	2 539 362 €
Transfert / Transport	2 538 377 €	18 971 €	105 195 €	88 439 €	1 151 431 €	102 662 €	-	4 005 074 €
Traitement	17 443 630 €	12 406 €	-	2 524 601 €	3 021 990 €	961 108 €	475 939 €	24 439 673 €
Transport et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	611 534 €	-	-	611 534 €
TOTAL CHARGES	20 906 624 €	32 824 €	119 259 €	2 748 215 €	7 660 610 €	1 114 083 €	496 248 €	33 077 863 €
Matériaux	147 063 €	-	63 871 €	309 646 €	142 938 €	-	-	663 518 €
Prestations à des tiers	97 066 €	-	-	-	361 899 €	-	-	458 965 €
Facturation à l'usager	-	-	-	-	1 338 797 €	-	-	1 338 797 €
Soutiens	50 598 €	-	23 932 €	911 132 €	296 281 €	-	-	1 281 943 €
Reprises et subventions	1 283 567 €	-	-	211 832 €	202 204 €	1 130 €	25 941 €	1 724 674 €
Produits divers	96 996 €	-	-	279 253 €	-	-	-	376 249 €
TOTAL PRODUITS	1 675 291 €	-	87 803 €	1 711 862 €	2 342 120 €	1 130 €	25 941 €	5 844 146 €
Charges fonctionnelles	814 788 €	1 279 €	4 648 €	107 105 €	298 555 €	43 419 €	20 308 €	1 290 102 €
Charges techniques	20 091 836 €	31 545 €	114 611 €	2 641 110 €	7 362 055 €	1 070 664 €	475 940 €	31 787 762 €
Total charges	20 906 624 €	32 824 €	119 259 €	2 748 215 €	7 660 610 €	1 114 083 €	496 248 €	33 077 863 €
Total produits	1 675 291 €	0 €	87 803 €	1 711 862 €	2 342 120 €	1 130 €	25 941 €	5 844 146 €
Coût aidé HT*	19 231 333 €	32 824 €	31 456 €	1 036 353 €	5 318 491 €	1 112 954 €	470 306 €	27 233 717 €
Tonnage de référence	71 801 t	110 t	6 184 t	11 270 t	41 061 t	4 528 t	-	134 954 t
Coût complet	291 €/t	298 €/t	19 €/t	244 €/t	187 €/t	246 €/t	-	245 €/t
Coût aidé	268 €/t	298 €/t	5 €/t	92 €/t	130 €/t	246 €/t	-	202 €/t

Le coût du service public présenté dans la matrice des coûts est calculé selon la méthode « Compta-coût » de l'ADEME, avec notamment une prise en compte estimative du soutien CITEO et une affectation des dépenses et des recettes de la compétence 1 sur l'année analysée. Ce coût est calculé hors contributions des EPCI.

* Ensemble des charges - ensemble des produits de la compétence 1.

⁽¹⁾ regroupe le papier, l'emballage et le carton de la collecte sélective et ceux provenant des déchèteries.

⁽²⁾ déchets apportés directement par les services techniques des adhérents du SMED, sur un point de regroupement désigné par le SMED (déchets non valorisables, végétaux, bois et gravats sales).

⁽³⁾ cessations d'activité des sites de Massoins et de Valderoure.

⁽⁴⁾ dont communication et charges diverses.

⁽⁵⁾ ensemble des charges liées au haut de quai des déchèteries.

⁽⁶⁾ dont utilisation des déchèteries par les usagers non SMED habitant sur le territoire CAP AZUR.

⁽⁷⁾ dont redevances d'utilisation des outils du SMED par d'autres collectivités, ventes d'immobilisations,...

Annexe 11 : Les éléments financiers : Matrice des coûts des déchèteries

	Bois	Gaz & Extincteurs	DDM	DEA	Végétaux	DEEE	Divers*	Ferrailles	Gravats propres	Gravats sales	Non valorisables	Verre plat	TOTAL
Charges de structure	22 540 €	269 €	2 508 €	31 716 €	97 773 €	7 315 €	1 214 €	11 415 €	53 885 €	15 764 €	50 948 €	3 207 €	298 555 €
Prévention	3 673 €	44 €	409 €	5 168 €	15 932 €	1 192 €	198 €	1 860 €	8 781 €	2 569 €	8 302 €	522 €	48 649 €
Réception / Collecte	202 451 €	531 €	5 907 €	265 068 €	814 202 €	60 899 €	15 651 €	95 482 €	456 016 €	136 773 €	445 253 €	30 220 €	2 528 452 €
Transfert / Transport	103 062 €	-	-	4 977 €	378 326 €	2 122 €	2 509 €	40 928 €	191 632 €	88 670 €	306 226 €	32 980 €	1 151 431 €
Traitement	202 327 €	-	-	-	848 380 €	-	5 281 €	-	171 870 €	196 036 €	1 561 578 €	36 518 €	3 021 990 €
Transport et traitement des déchets dangereux	-	149 112 €	462 422 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	611 534 €
TOTAL CHARGES	534 053 €	149 956 €	471 247 €	306 929 €	2 154 612 €	71 527 €	24 854 €	149 685 €	882 184 €	439 810 €	2 372 307 €	103 446 €	7 660 610 €
Matériaux	-	-	-	-	-	-	3 279 €	139 659 €	-	-	-	-	142 938 €
Prestation à des tiers	27 322 €	326 €	3 041 €	38 445 €	118 518 €	8 867 €	1 472 €	13 837 €	65 318 €	19 108 €	61 758 €	3 887 €	361 899 €
Facturation à l'usager	101 076 €	1 206 €	11 249 €	142 223 €	438 441 €	32 801 €	5 445 €	51 190 €	241 636 €	70 688 €	228 464 €	14 379 €	1 338 797 €
Soutiens	-	-	-	235 642 €	-	59 859 €	780 €	-	-	-	-	-	296 281 €
Reprises et subventions	15 266 €	182 €	1 699 €	21 481 €	66 219 €	4 954 €	822 €	7 731 €	36 495 €	10 676 €	34 506 €	2 172 €	202 204 €
Produits divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	143 664 €	1 715 €	15 988 €	437 791 €	623 178 €	106 480 €	11 798 €	212 418 €	343 450 €	100 472 €	324 727 €	20 437 €	2 342 120 €
Charges fonctionnelles	22 540 €	269 €	2 508 €	31 716 €	97 773 €	7 315 €	1 214 €	11 415 €	53 885 €	15 764 €	50 948 €	3 207 €	298 555 €
Charges techniques	511 513 €	149 687 €	468 738 €	275 213 €	2 056 839 €	64 213 €	23 639 €	138 270 €	828 298 €	424 047 €	2 321 359 €	100 240 €	7 362 055 €
Total charges	534 053 €	149 956 €	471 247 €	306 929 €	2 154 612 €	71 527 €	24 854 €	149 685 €	882 184 €	439 810 €	2 372 307 €	103 446 €	7 660 610 €
Total produits	143 664 €	1 715 €	15 988 €	437 791 €	623 178 €	106 480 €	11 798 €	212 418 €	343 450 €	100 472 €	324 727 €	20 437 €	2 342 120 €
Coût aidé* HT	390 389 €	148 241 €	455 258 €	-130 862 €	1 531 434 €	-34 953 €	13 056 €	-62 733 €	538 734 €	339 338 €	2 047 580 €	83 009 €	5 318 491 €
Tonnage de référence	3 100 t	37 t	345 t	4 362 t	13 447 t	1 006 t	167 t	1 570 t	7 411 t	2 168 t	7 007 t	441 t	41 061 t
Coût complet	172 €/t	4 053 €/t	1 366 €/t	70 €/t	160 €/t	71 €/t	149 €/t	95 €/t	119 €/t	203 €/t	339 €/t	235 €/t	187 €/t
Coût aidé*	126 €/t	4 007 €/t	1 320 €/t	-30 €/t	114 €/t	-35 €/t	78 €/t	-40 €/t	73 €/t	157 €/t	292 €/t	188 €/t	130 €/t

*Pneus, piles, batteries, vêtements, huiles alimentaires, vélos.

06

Lexique

Biodéchet : tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, alimentaire ou de cuisine ainsi que ceux provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Bois : comprend les déchets non valorisables ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

CAPG (Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse) : regroupe les communes de Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Les Mujouls, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peyméinade, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Séranon, Spéracèdes, et Valderoure.

CACPL (Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins) : regroupe les communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

CCAA (Communauté de Communes des Alpes d'Azur) : regroupe les communes de Aiglun, Ascros, Auvare, Beuil, Châteauneuf d'Entraunes, Cuébris, Daluis, Entraunes, Guillaumes, La Croix-sur-Roudoule, La Penne, Lieuche, Malaussène, Massoins, Peone/Valberg, Pierlas, Pierrefeu, Puget-Rostang, Puget-Théniers, Revest-les-Roches, Rigaud, Roquestéron, Saint-Antonin, Saint-Léger, Saint-Martin d'Entraunes, Sallagriffon, Sauze, Sigale, Thiéry, Toudon, Touët-sur-Var, Tourrette-du-Château, Villars-sur-Var et Villeneuve d'Entraunes.



Collecte : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (ex : emballage plastique et ménager, carton, JRM) en vue d'un recyclage ou d'une valorisation.

Combustible solide de récupération (CSR) : déchets secs, non dangereux, préparés à partir des refus de tri ou de compostage ou à partir des déchets solides ménagers et qui peuvent être transformés en énergie par incinération sur des sites municipaux (incinérateurs d'ordures ménagères) ou industriels (cimenteries) de forte capacité.

Compétence : aptitude d'une autorité à effectuer certains actes. Les communes peuvent transférer à un syndicat mixte la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol.

CPE (Centrale de Production d'Énergies) : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Déchet : bien meuble dont son détenteur se défait ou souhaite se défaire, caractérisé par sa nature, son producteur, son mode de collecte ou l'organisme qui le prend en charge.

DEA (Déchet d'Elément d'Ameublement) : meuble ou élément de meuble en fin de vie.

DDM (Déchets Dangereux des Ménages - appelés antérieurement DMS) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en charge par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des déchets non valorisables, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement (ex : peinture, acide, aérosol).

Déchets non valorisables (ou encombrants) : déchets émanant des foyers qui ne peuvent être ni triés ni recyclés.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs (ex : télévision).

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable.

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination relève de la compétence des communes (les ordures ménagères, les déchets non valorisables des ménages, les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoiement, les déchets de l'assainissement collectif et les végétaux des collectivités).

Élimination : ensemble des opérations de collecte, transport, tri et traitement des déchets.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables (ex : emballage plastique).

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes.

ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) : centre d'enfouissement destiné à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales.

JRM : Journaux, revues et magazines.

Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) : regroupe 51 communes situées à l'est du Département autour de la Ville de Nice.

Mise en balles (MEB) : opération qui consiste à réduire le volume des déchets afin de les stocker temporairement avant leur traitement.

Ordure Ménagères Assimilées (OMA) : déchets quotidiens issus de l'activité domestique des ménages (OMr, collectes sélectives, verre) pris en charge par le service public de collecte des déchets.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collecte sélective. Cette fraction des déchets est parfois appelée « poubelle grise ».

Prévention : ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages soit par la réduction de la nocivité.

Refus de tri : déchets indésirables écartés lors du process de valorisation.

Régie : Mode d'organisation permettant aux collectivités et syndicats de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services.

Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : responsabilité des producteurs de la mise sur le marché français de certains produits ainsi que de l'ensemble de leur cycle de vie (écoconception des produits, prévention des déchets, allongement de la durée d'usage, gestion de fin de vie).

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Société Publique Locale (SPL) : société anonyme créée et entièrement détenue par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements) pour la gestion de services publics situés sur leur territoire.

SMIDDEV : Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var.

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) : fixe les priorités régionales en terme d'aménagement et l'égalité des territoires, les infrastructures et les transports, l'intermodalité, le climat, l'air, l'énergie et la prévention des déchets, et intègre les divers plans régionaux dans ces domaines. Il définit des objectifs et des règles à moyen et long terme (2030 et 2050) par thématique à destination des acteurs publics.

Taux de valorisation des déchets (calcul en %) : rapport entre la quantité de déchets valorisés et la quantité totale de déchets traités.

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.

Tri à la source : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés regroupant la commune de Mouans-Sartoux pour la CAPG, les communes de la CACPL hors Cannes, la CASA et la CCAA.

Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

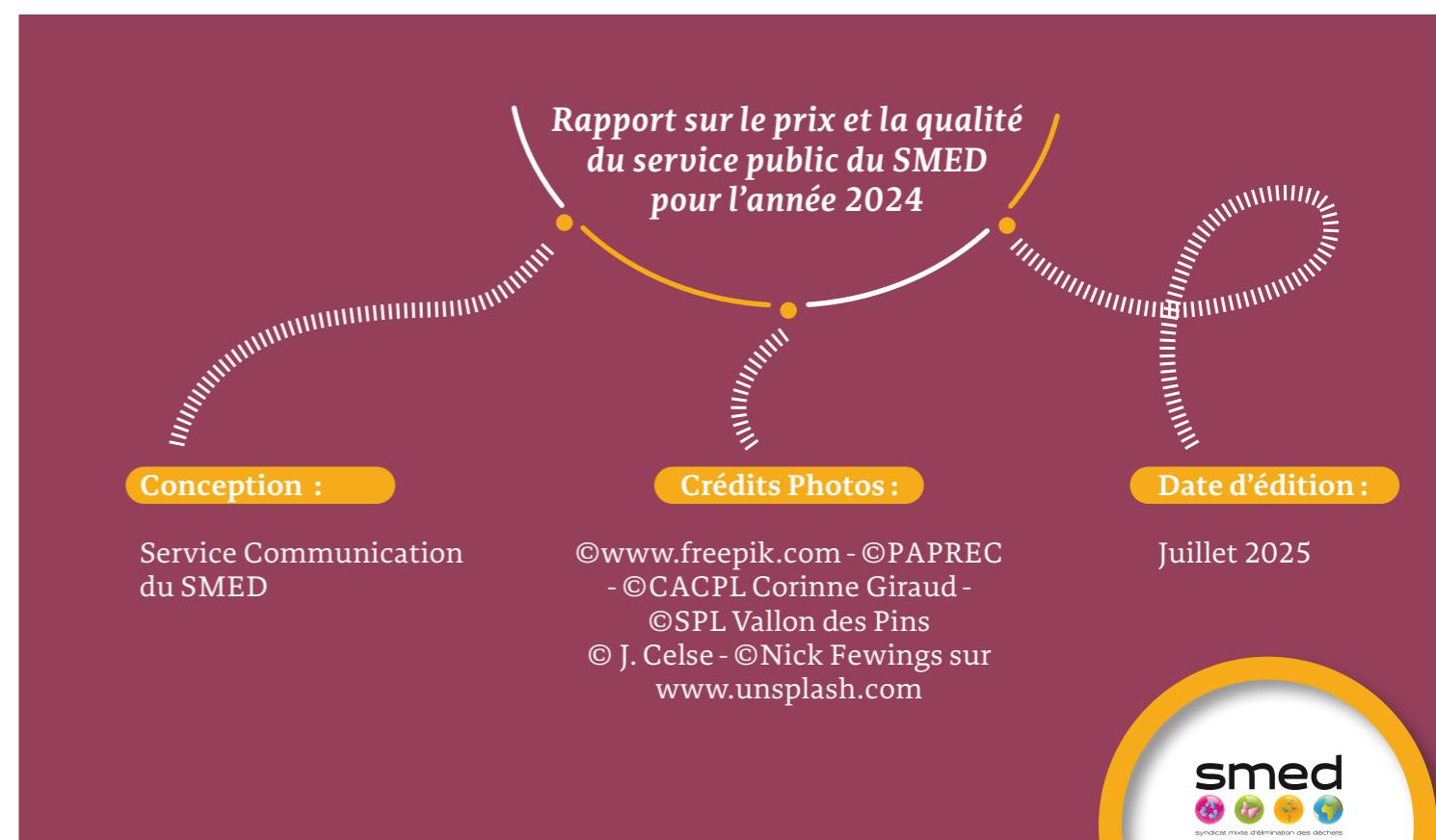
Upcycling : consiste à récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure

Valorisation énergétique : consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation.

Valorisation matière : recouvre la récupération, la réutilisation, la régénération et le recyclage des matériaux extraits des déchets.

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost.

Végétaux : résidus provenant de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics (ex : parcs et jardins) et privés.





smed



syndicat mixte d'élimination des déchets

ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !

16, Allée des Gabians
06150 Cannes-la-Bocca

04 22 10 65 47 - contact@smed06.fr

www.smed06.fr



SUIVEZ-NOUS !



CE RAPPORT
A ÉTÉ IMPRIMÉ
SUR DU PAPIER
100% RECYCLÉ !